

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 112 (1976)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

38

Montreux, le 3 décembre 1976

éducateur

1172
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

POUR VOTRE CAMP DE SKI SCOLAIRE !

La SVRSM met à votre disposition son **HOME LA RUCHE** à **CHESIÈRES** disponible du **12.1.1977** au **22.1.1977** et du **23.2.1977** au **31.3.1977**.

Conditions : Fr. 14.— par jour et par enfant (adolescent) comprenant le petit-déjeuner complet et le souper.

Pour la couche : chambres à 2-3-4 lits, 30 places. Draps et linges de toilette ne sont pas compris (sacs de couchage).

S'adresser à : **Société vaudoise et romande de secours mutuels, M. Fazan, tél. (021) 27 75 41.**



Lucia Grosse - La petite botte rouge
Livre d'images
24 p. (30×21,5 cm) SFr. 22.—
Philosophisch-Anthroposophischer Verlag
Göetheanum, CH-4143 Dornach

Georges Hartmann
Les Vitraux du Göetheanum

Sommaire : Le Göetheanum - Les vitraux de couleur - La technique de la gravure sur verre - Les motifs des vitraux. 76 pages, illustrées par 30 photos dont 12 de couleur et de nombreux dessins. SFr. 21.50.



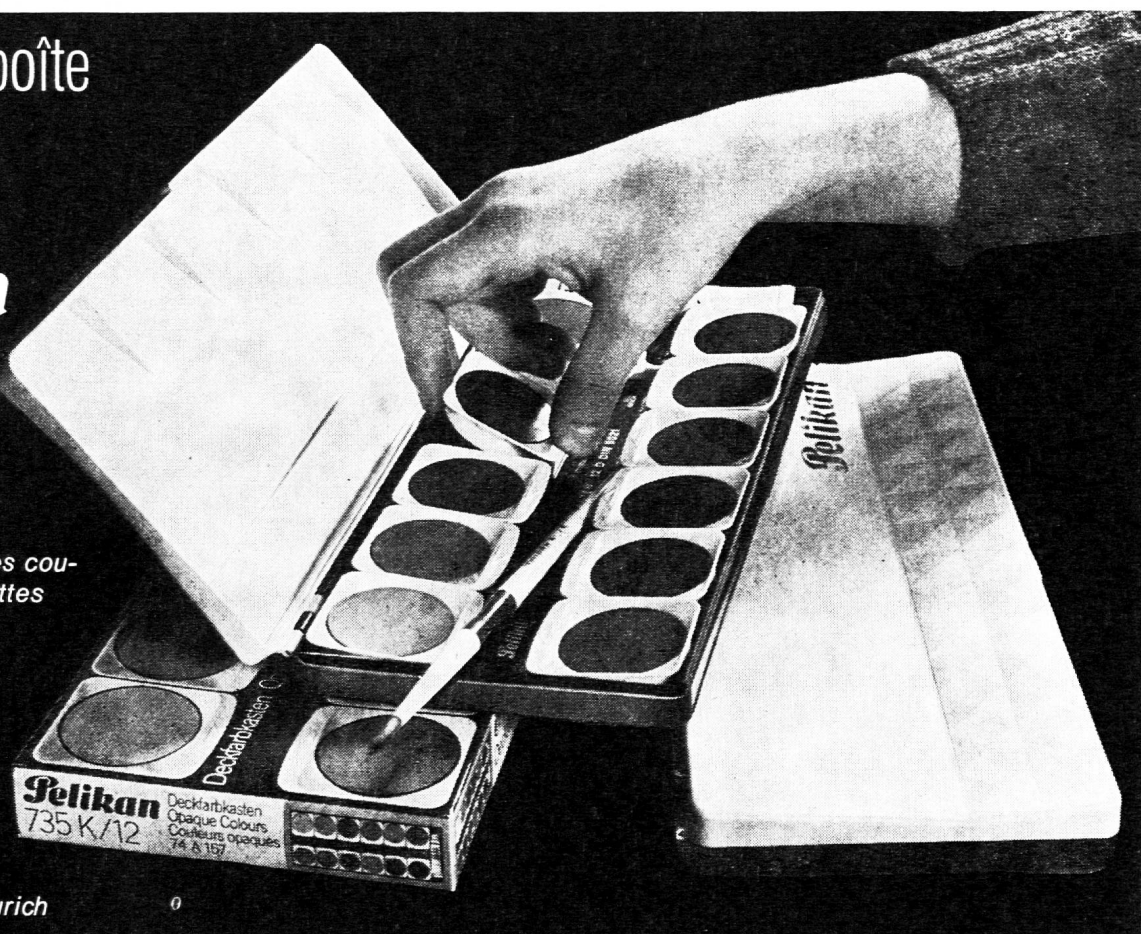
Frans Carlgren
Rudolf Steiner (1861-1925)
Biographie
60 pages, illustrées par 32 photos.
SFr. 6.—.



La nouvelle boîte de couleurs opaques **Pelikan**

- consiste en une matière plastique incassable et indéformable
- est donc à l'abri de la rouille
- possède de nouvelles coupelles à bords antigouttes (empêchant la couleur de déborder et faciles à remplacer)
- est munie d'un porte-pinceau inédit
- plaît par sa forme moderne

Günther Wagner AG,
Pelikan-Werk, 8060 Zurich



Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les relations avec d'autres organisations

Genève	899
Neuchâtel	905
Jura	909
Fribourg	913
Valais	914

ÉDITORIAL

En attendant le 11 décembre	895
-----------------------------	-----

COMITÉ CENTRAL

La télévision éducative	896
Tribune libre	897

VAUD

Postes à repourvoir	898
Auberges de jeunesse	898
AVEPS	898
Flûtes de bambou	898

GENÈVE

Délégations	899
Le pion et l'enfant	901
Les devoirs à domicile	901
Histoire de Cécile Isabelle	902
Divers	903
Chronique CIA	903

NEUCHÂTEL

Assemblée générale	905
Orientation	907
Savez-vous que...	908
Rappelez-vous que...	908
Section de Neuchâtel	908

JURA

Constitution jurassienne	909
Délégués SEB	910
Tribune libre	911
Centre de perfectionnement	912
J'ai retenu de mes lectures	912
Le Jeu du Feuillu	913

DIVERS

Service de placements	914
Publications UNICEF	914

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

En attendant le 11 décembre

Yverdon sera, samedi 11 décembre prochain, le point de ralliement des délégués SPR. S'il convient statutairement de qualifier cette réunion du législatif d'ordinaire, l'ordre du jour nous prouve que les décisions qui pourront y être prises sont très importantes voire capitales pour le devenir de notre association.

La discussion du rapport de la commission pour l'étude d'un poste permanent à la SPR et le vote des propositions qu'il contient constituent les points clés des délibérations du 11 décembre. En résumé, il convient de décider si notre association faîtière doit et peut se donner un poste permanent.

L'analyse des motifs, souvent reprise dans ces colonnes, prouve clairement le travail actuellement accompli par le président SPR et démontre qu'une telle situation n'est plus compatible avec les exigences nées des réalités quotidiennes de la conduite de la SPR. La lecture des tâches actuellement menées par la SPR, donc par son président appuyé par le Comité central et le bureau est édifiante : superviser, animer 9 commissions SPR, 13 commissions romandes, 18 commissions suisses, 3 assemblées des délégués, 10 réunions du Comité central, 20 du bureau, sans parler des délégations, de la lecture des rapports, de la tension permanente née de la nécessité de parler, d'écrire, de représenter un corps enseignant primaire romand dont la diversité souvent garante de richesse n'en rend pas moins la tâche ardue.

Des intérêts quelquefois différents ou parallèles, il convient toujours de rechercher par la synthèse voire quelquefois le compromis la position d'unité garante de la crédibilité et de l'efficacité de notre association romande. N'oublions pas non plus que les interlocuteurs de la SPR, représentants des autorités, sont eux des permanents.

Les nécessités sont là, voyons maintenant les possibilités.

L'étude financière à laquelle s'est livrée la commission ad hoc peut se résumer en une phrase : pour un peu moins de 20 francs par membre, la SPR peut se doter d'un permanent et lui donner les moyens de travailler efficacement. Est-ce vraiment hors de prix ? Une comparaison encore — je sais qu'elle ne portera pas forcément sur les non-fumeurs, mais elle me paraît tout de même significative — le permanent SPR coûte 1,60 franc par mois : un paquet de cigarettes !

L'exécutif unanime a récemment approuvé le rapport pour un permanent SPR. Mesdames, Messieurs les délégués, à vous de jouer ou plus sérieusement dit à vous de décider.

F. Bourquin.

La télévision éducative (scolaire)

Depuis quelques mois, on reparle dans différents milieux — départements, organes de télévision, associations, etc. — d'une nouvelle télévision éducative. Le présent article souhaite apporter quelques éléments d'information sur les objectifs et les structures récemment mises en place pour assurer le redémarrage de ces émissions. Il ne saurait donc être exhaustif mais tente simplement de faire le point en la matière.

Bref historique

Le 11 novembre 1964, la première émission de télévision scolaire passait à l'antenne de la Télévision suisse romande. Faute d'une politique clairement définie, cette première série n'était que médiocrement suivie.

Au printemps 1969, décision était prise de suspendre la production et de créer une première commission d'étude (commission Hari) qui déposa son rapport en avril 1970.

Ce document qui posait le problème de la télévision scolaire dans sa globalité contenait notamment des conclusions d'ordre administratif et financier que les chefs de Départements de l'instruction publique ne purent accepter. Toutefois, les départements comme la télévision réaffirmaient leur intérêt pour une telle entreprise. Aussi, en septembre 1972, une nouvelle commission, présidée par le secrétaire à la coordination Jean Cavadini, se voit confier mandat de reprendre l'étude de ce problème.

Le rapport de cette dernière commission (mai 1973) constitue la base théorique nécessaire aux tentatives d'approches concrètes réalisées conjointement par les départements et la Télévision suisse romande.

Les objectifs

Très brièvement formulés (Cf. rapport de mai 1973), ils sont au nombre de trois :

1. Former les élèves à l'appréhension de la civilisation iconique.
2. Constituer un moyen supplétif de culture générale et représenter un moyen complémentaire d'illustration pédagogique.
3. Sortir l'école du seul domaine scolaire et permettre une certaine introduction de l'actualité dans le domaine pédagogique.

Ajoutons à cet énoncé volontairement abrupt le rôle déterminant du maître qui se fait le commentateur, le coacteur du moyen et de son contenu ainsi que l'intention d'intéresser un auditoire plus vaste, les parents notamment. D'une télévision « scolaire », on passe ainsi à une télévision « éducative ». Le cadre d'utilisation pour le maître reste au demeurant très vaste et sa liberté de choix intacte.

Les émissions

Trois types d'émissions sont prévus, à savoir :

TV-scopie ou la possibilité offerte de comprendre le moyen, de le disséquer, de l'analyser et notamment de développer le sens critique de l'enfant (Cf. objectif n° 1).

Actualité (Cf. objectif n° 3).

Pluridisciplinaires, centrées davantage sur les plans d'études romands (Cf. objectif n° 2).

Ces émissions seront réalisées par des professionnels de la télévision sous la direction des deux délégués pédagogiques (enseignants détachés à la télévision pour cinq ans) qui ont été nommés récemment.

Les structures

Toutes les commissions créées dans ce domaine sont constituées des représentants des départements, de la Radio et Télévision suisse romande et des associations professionnelles d'enseignants (SPR et CARESP).

La commission romande

Elle constitue l'organe faîtière de décision. Elle est représentative des divers partenaires mentionnés plus haut et présidée par un conseiller d'Etat, M. Simon Kohler. (Associations, 4 représentants.)

La commission intérimaire

Initialement chargée de proposer les

candidats au poste de délégué pédagogique, mission dont elle s'est acquittée ce printemps déjà, cette commission s'est vu confier la responsabilité de traiter les problèmes courants en attendant que la commission de production soit opérationnelle. (Associations, 2 représentants.)

La commission de production

Elle sera nommée sous peu et aura notamment la responsabilité de guider et d'évaluer la production des émissions. Composée de délégués cantonaux (personnages « relais » dont le rôle est fondamental dans l'animation de toute la machine), de professionnels de la radio et de la télévision ainsi que de deux représentants des associations, cette commission est indiscutablement appelée à jouer un rôle prépondérant dans les domaines de la télévision et de la radio éducatives.

Et la radio ?

La complémentarité des deux médias étant maintenant reconnue, télévision et radio éducatives seront coordonnées. Ainsi la radio scolaire actuelle sera remaniée.

Les échéances

A l'heure actuelle, les délégués pédagogiques à la télévision sont en formation. Ils s'essayeront à la production de quelques émissions « pilotes ».

La commission de production commencera son travail dès le début de la prochaine année civile.

La commission intérimaire tentera prochainement de faire avancer les études concernant la radio.

En principe, les premières émissions passeront à l'antenne au début de la prochaine année scolaire.

Scolaire ou éducative ?

La notion restrictive contenue dans l'adjectif scolaire incite actuellement les responsables de l'opération à trouver un meilleur qualificatif.

Bien que la destination prioritaire des émissions soit les enfants et le corps enseignant, il convient aussi d'intéresser un public plus vaste et notamment les parents.

Dès lors, il paraît préférable de parler de radio et de télévision éducatives.

FB.

Histoire de piscine (bis)

Elle s'appelle Valérie ; elle a sept ans ; elle est grande, forte, un « crac » à vélo ; mais elle a peur de l'eau ; elle le sait, et sa maman m'en a avertie.

Première leçon à la piscine : elle a le cœur gros, elle est près des larmes. Antoinette aussi a peur de l'eau. Et Corinne, butée, fait de l'obstruction. La monitrice insiste, fermement, mais avec bonté. A mesure que les semaines passent, avec patience, elle aide, encourage, félicite pour chaque progrès. A la fin du cours, on

n'accomplit pas des prouesses, mais on fait « un petit bout de coulée ».

Six mois plus tard, nouveau cours. La peur réapparaît, mais elle s'envole vite ; ce n'est plus la panique. Les filles sont maintenant heureuses d'aller à la piscine. Valérie passe au groupe des moyens, Antoinette l'y rejoint bientôt. Seule Corinne est encore crispée. Ce n'est pas la peur qui maintient quelques élèves dans le groupe des faibles, mais des circonstances diverses.

Troisième cours : après quelques leçons, Corinne dit, employant avec aisance le mot propre : « Maintenant, je me sens détendue dans l'eau. » Cœur gros, larme à l'œil, résistance ont fait place à la joie.

On pourrait, sur le mode mineur, décrire bien des échecs scolaires et s'attendrir sur les pauvres « rejetés ». Va-t-on supprimer l'école pour autant ? Pourquoi cette tendance à bêtifier, à niveler par le bas ?

Valérie, Antoinette et Corinne ont remporté une grande victoire sur elles-mêmes ; elles en sont fières.

Dans l'apprentissage de la vie, ne faut-il pas viser haut, et lutter, pour atteindre un but, même moyen ?

Berbielle de la Trand
ou P. Blancher.

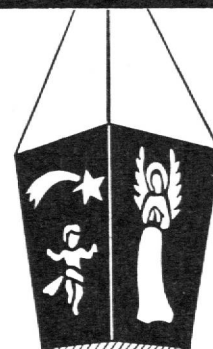
Notre Succès: CRÈCHE DE NOËL et...



Après la réussite des crèches de Noël en novembre 1975, nous vous présentons cette année 1 nouveau découpage très attrayant:

LANTERNE DE NOËL ou la joie lumineuse de la Nativité
Fr. 2.- * ★ * 4 feuilles cartonnées 23/31 cm et 6 papiers de couleur

CRÈCHE DE NOËL à colorier. Toute l'ambiance de la Naissance de Jésus. 16 figurines. Très appréciée par tous les enfants. Fr. 1.50 * ★ * 3 feuilles cartonnées 21/29,7 cm



OFFRE DE NOËL 10%

sur les lanternes et crèches

Découpages disponibles : château de Lucens, château de Grandson, Cirque Knie, car postal, maison paysanne bernoise.

Paraît en décembre: châteaux de GRUYERES et THOUNE

A retourner à KETTY & ALEXANDRE, 1041 ST-BARTHELEMY

Veuillez m'envoyer (commande minimum 15 exemplaires pour maintenir nos prix réduits pour instituteurs)

_____ ex. lanterne de Noël, fr. 2.-

_____ ex. Crèche de Noël, fr 1.50

RABAIS 10%

Franco de port dès 25 ex.,

5 % dès 50 ex., 10 % dès 500 ex.

Nom et prénom _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Signature _____ E



Postes à repourvoir au Comité cantonal SPV

Troisième appel !

Chers collègues,
A mon premier appel, vous êtes restés complètement sourds.
A l'appel de notre président **Alain Kuenzi**, vous m'avez dit : « On réfléchit... »
Au troisième appel, vous n'avez plus qu'à dire **OUI** !
Vos collègues du Comité cantonal et vos présidents de section attendent vos inscriptions pour le **18 décembre 1976** au plus tard.

Hélène Gilliard.

Lieu : Le Brassus.
Date : mercredi 26 janvier 1977.

Epreuves : a) **ski de fond**, circuit facile de 7 à 8 km, ouvert à tous les amateurs et amatrices. Rendez-vous à 13 h. 45, place de la Lande (face à la poste) au Brassus. Départ des concurrents à partir de 14 h. 30 ; b) **slalom** facile 25-30 portes, à la portée de tous (tes). 1^{er} départ à 17 h. sur la piste éclairée de l'Orient ; c) repas (facultatif) à 19 h.

Titres attribués : a) ski de fond ; b) slalom ; c) combiné.

Participation : tous les enseignants(tes) sont cordialement invités. Cependant les coupes ne seront attribuées qu'à un membre AVEPS.

Inscriptions : jusqu'au lundi 24 janvier dernier délai, chez Pierre-André Reymond, route Neuve 14, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 64 50. Les organisateurs : *Rheiner-Reymond.*

Nos collègues Mesdames **Jacqueline Gauthey-Urwyler** et **Anne-Marie Kamper** sont les interprètes d'une suite d'œuvres brèves et attachantes de compositeurs comme Bach, Marcello, Boismortier, Rheinberger, Sammartini, Sobilo et Quantz qui font l'objet d'un 2^e disque.

Utilisant les flûtes de bambou qu'elles ont confectionnées elles-mêmes, nos collègues de Le Vaud et Lausanne sont accompagnées au clavecin ou à l'orgue par M. Daniel Bouldjoua de Nyon.

Ce second disque peut rendre service aux enseignants qui cherchent une musique simple et belle, douce mais sans mièvrerie, pour accompagner une fête de Noël.

M^{me} Jacqueline Gauthey-Urwyler, Villa Chantevent, 1261 Le Vaud se tient à votre disposition pour vous donner tout renseignement.

Je félicite nos collègues et leur souhaite plein succès. *Hélène Gilliard.*

Association vaudoise des Auberges de la jeunesse

Votre rédactrice est également et entre autres! déléguée de la SPV au Comité de l'Association **vaudoise** des Auberges de la jeunesse, ce qui explique la présence un peu plus fréquente de cette association dans votre rubrique.

Si votre comité a jugé bon de s'intéresser aux AJ c'est parce que vous utilisez de plus en plus leurs maisons pour des courses d'école, des cours, des classes de montagne, des camps de ski, etc. et que cette association, sans buts lucratifs, en est digne.

Voici donc le communiqué des AJ relatif à vos cartes de membres 1977.

Merci, chers collègues, de ne pas les oublier.

Hélène Gilliard.

(021/61 24 30). Le bureau est ouvert de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., sauf samedi et dimanche. Les Auberges de la

jeunesse vous remercient par avance de votre aide.

Le gérant : Jean Liechti.

C I R E

pour faire des bougies à l'école ou dans la commune en faveur d'un établissement social ou de la caisse de l'école.

2 kg	10 kg	20 kg	50 kg	à partir de 100 kg 500 kg	
13.—	12.—	11.—	9.80	9.30	8.30
le kg					

Prix de vente d'une bougie à l'occasion d'une action :

Fr. 2.40 par 100 g

Une lettre d'instruction sera donnée selon désir.

Mèche 30 ct. /mètre, n° 1/2/3

Poudre colorant : Fr. 2.— 100 g

STEARIN/PARAFFIN

apte à faire des bougies

3 kg	10 kg	25 kg	à partir de 100 kg	
4.60	4.30	4.05	3.90	
le kg				

Pour faire des bougies, j'ai le plaisir de vous proposer une boîte à cire

10 cm Ø, 40 cm de hauteur Fr. 8.50

Cette annonce paraîtra seulement une fois — prière de la conserver.

Commandes à :

Maison H. Roggwiler,

case postale, 8908 Hedingen, tél. (01) 99 87 88

Communiqué

Vous avez peut-être déjà reçu ou vous allez recevoir prochainement votre carte de membre 1977 des Auberges de la jeunesse (carte perforée IBM). Pensez à payer votre cotisation 1977 le plus rapidement possible et n'oubliez pas de **conserver la quittance postale**, car c'est **votre carte de membre**. Même si vous n'êtes pas certain de pouvoir utiliser cette carte l'année prochaine, il serait bon que vous vous acquittiez de votre cotisation, car vous aiderez ainsi au développement des AJ. Si vous avez des problèmes ou questions, le secrétariat vaudois des AJ est à votre disposition pour tous renseignements

LA SPR UNE ET DIVERSE

Relations de la SPG avec d'autres organisations

Préambule

Il est nécessaire de rappeler, en préambule, que la SPG regroupe, en une seule association, sans sections ni sous-sections, l'ensemble des enseignants enfantins, primaires, spécialisés et de disciplines spéciales, brevetés et stabilisés, du canton.

A titre d'exemple nous pouvons citer la composition du comité actuel qui se réunit chaque semaine. Sur un total de 15 membres il compte 4 maîtresses enfantines, 4 institutrices, 5 instituteurs, 1 institutrice de classe spécialisée, 1 maître de discipline spéciale. 11 membres de ce comité sont des « brevetés genevois », 4 sont des enseignants « stabilisés ».

La collaboration entre les différents ordres d'enseignement ne pose donc aucun problème de relation.

Relations avec d'autres associations d'enseignants

Une délégation du comité SPG rencontre mensuellement, au sein de la « fédération des enseignants » (organisme qui n'a pas de bases « légales » mais qui est le lieu de rencontre privilégié des enseignants des différents secteurs) les représentants des autres associations d'enseignants : FAMCO (Fédération des associations de maîtres des cycles d'orientation), UCESG (Union du corps enseignant secondaire genevois), AGEET (Association genevoise des enseignants des écoles techniques).

Au sein de cette « fédération » nous tentons de définir une politique commune aux différentes associations d'enseignants. Les sujets suivants sont actuellement abordés : articles 4 et 5 de la loi sur l'instruction publique (buts de l'enseignement), statut de l'enseignant, revendications des enseignants dans le cadre des revendications de la fonction publique.

Relations avec des associations de fonctionnaires

La SPG fait partie du « Cartel inter-syndical du personnel de l'Etat » qui regroupe l'ensemble des associations et des syndicats de fonctionnaires. Le cartel est

actuellement en tractations avec le Conseil d'Etat sur les 4 revendications suivantes :

- semaine de 40 heures (pour les enseignants primaires et enfantins la notion de « 40 heures » est traduite par la diminution des effectifs, la généralisation du système des « appuis », des décharges pour les collègues de plus de 50 ans),

- 4 semaines de vacances pour tous,

- salaire minimum de 2000 fr.,

- rattrapage intégral du renchérissement.

Une nouvelle séance de négociations a eu lieu le 20 novembre.

Le cartel traite actuellement aussi les sujets suivants : initiative des 40 heures, caisses de retraite, statut du personnel manuel.

Dans le but d'appuyer le cartel dans les 4 revendications ci-dessus, la SPG a également participé, ces derniers mois, aux activités du « mouvement de la fonction publique », mouvement « de base » qui regroupait 8 associations et syndicats de fonctionnaires. Dans le cadre de ce

mouvement les membres de la SPG ont été invités à participer à 3 « assemblées de la fonction publique ».

Relations avec d'autres organisations

La SPG rencontre, deux fois par année, le « groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines » pour un large tour d'horizon des problèmes de l'heure. Lors de la dernière séance (18 novembre) les sujets suivants ont été abordés : allemand, réunions de parents, horaire en 1^{re} P, UCE, évaluation du travail scolaire, etc.

Pour compléter ce tableau des « relations » de la SPG il faut encore ajouter les rencontres suivantes, qui, bien que non « programmées », sont inscrites au programme de la SPG :

- associations de parents (au niveau des quartiers), mouvement populaire des familles,

- « commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil (articles 4 et 5 de la loi sur l'instruction publique, prix, enseignement de la mathématique...),

- commissions de l'enseignement des différents partis politiques (effectifs des classes...),

- autres syndicats (VPOD, syndicats chrétiens, ASAG) dans le cadre du cartel principalement.

P. Dunner.

Compte rendu de délégations

I. SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1976

1. Nombreuses communications

A mentionner :

Permutation d'une division à l'autre : Une commission SPG-DEP examinera ce point courant novembre.

Etudes pédagogiques : La SPG demande la reprise des travaux de cette commission, en particulier sur la question des examens d'admission.

Publications : La SPG demande que le « kilowattheure » ne soit pas distribué dans les classes vu son caractère partial quant au peu d'importance accordé au danger nucléaire.

Education sexuelle : Le règlement actuellement en vigueur prévoit qu'un enseignant ne peut répondre à une question d'élève sans avoir au préalable reçu l'autorisation écrite des parents. A rediscuter en commission.

Prix de fin d'année : Le chef du DIP désire rencontrer courant novembre la DEP et une délégation SPG.

2. Rentrée 76-77

La DEP dresse un bilan positif des visites effectuées par elle dans divers bâtiments et qui avaient pour but de vérifier l'accueil réservé aux enfants. Formule sans changement pour les années à venir.

En ce qui concerne le personnel, les demandes d'affectation ont été généralement satisfaites, mis à part quelques cas dans le secteur spécialisé. La SPG demande que dorénavant les postes d'enseignants détachés soient annoncés et donnent lieu à une inscription.

Constatant que, d'une manière générale, les effectifs de classe ont tendance à baisser, la SPG souhaite que dans le secteur spécialisé on veuille à ne pas dépasser le nombre de 12 élèves.

3. Expériences « Evaluation conduite et application »

Jusqu'ici 4 écoles ont entrepris une expérience de ce type. La SPG intervient pour que cet essai soit étendu à d'autres bâtiments, en particulier à celui de Meyrin-Village où un litige est survenu à ce sujet entre le maître principal et l'inspecteur. La DEP fera une enquête mais précise qu'en cas de désaccord avec l'inspecteur, les enseignants doivent en un premier temps s'adresser à elle, tout en tenant la SPG au courant de leurs démarches s'ils le désirent. La SPG prend acte de ce préalable et continuera comme par le passé à défendre les membres qui lui en feront la demande.

La suite de la séance de délégation a lieu sous la présidence du chef du DIP, M. A. Chavanne.

4. Pas de drogue à l'école primaire

Le chef du DIP dispose de plusieurs sources de renseignement : DEP, corps enseignant, les différents services de l'Office de la jeunesse. A ce jour, il n'a été saisi d'aucun cas de drogue à l'école primaire. Les rumeurs dont la presse s'est fait l'écho n'ont aucun fondement. Cela ne signifie pas que la situation ne se modifiera pas à l'avenir. Aussi le chef du DIP demandera-t-il au corps enseignant d'user, avec toute la prudence requise, des moyens d'action à sa disposition pour protéger l'enfant. Une information dans ce sens sera envoyée à la SPG. A mentionner le rapport Berger sur « Le rôle de la famille, de l'école et des services médico-pédagogiques dans la prévention de la drogue » publié par l'Office de la jeunesse, et qui est remis aux participants.

La SPG confirme que, pour sa part, elle n'a eu connaissance d'aucun fait en rapport avec la drogue à l'école primaire.

5. Situation de l'emploi en 1977-78 effectifs des classes

La situation de l'emploi est liée pour une bonne part à l'effectif des classes. La SPG se félicite de l'augmentation du nombre de classes qui, passé à 1450 en septembre 1976, a permis d'améliorer les conditions de travail et d'éviter une pléthore d'enseignants primaires. Compte tenu de la diminution du nombre d'élèves, le maintien de 1450 classes devrait permettre d'abaisser le nombre de 300 classes qui comptent encore 25 élèves et plus. Le chef du DIP annonce que 1450 classes sont budgétées pour la rentrée 1977-

78. Il s'engage, comme la DEP, à défendre ce chiffre. (N. B. Le Grand Conseil n'a pas encore accepté le budget 1977.) Cependant, malgré ce chiffre, on s'achemine vers un surplus de personnel. Plusieurs mesures sont envisagées (données ici sans ordre de priorité) :

- développement des classes de soutien,
- passage d'instituteurs au CO,
- service de remplacements nouvelle formule (à mettre sur pied),
- mi-temps.

La SPG n'admettra pas le déplacement du chômage vers un autre secteur (para-scolaire ou CO) ni l'obligation pour les maîtres d'accepter un nouvel emploi. Elle refusera le transfert au service des remplacements dans sa structure actuelle mais reverra sa position dans le cas où, par exemple, le remplaçant serait attaché à un bâtiment.

De toute façon ces différentes propositions seront examinées, discutées et aménagées au sein de la commission DEP-SPG convoquée pour mi-novembre. Il est de l'intérêt de chaque partie d'aboutir à des solutions positives.

6. Fusion SPG-AMSEP

Le chef du DIP se félicite de cet accord qu'il approuve et estime qu'il faudra « gommer les différences ». Le juriste du DIP n'a pas décelé d'obstacle du point de vue légal. L'attribution des classes, les nominations dans les communes devront être traitées sur un mode identique pour brevetés et stabilisés. Mêmes prévisions pour les salaires dès le moment où les maîtresses enfantines obtiendront l'égalité avec les enseignants primaires. Le passage d'une division de l'enseignement à l'autre pour les stabilisés sera étudié, comme pour les brevetés, par la commission DEP-SPG désignée à cet effet.

L'ouverture de postes pour des fonctions particulières reste à discuter. M. Chavanne relève à ce propos que si, pour l'inspection, la licence n'est pas exigée, il n'en est pas moins tenu compte.

7. Réunion de parents

Le chef de l'Instruction publique rappelle toute l'importance qu'il attache à ces rencontres. Elles sont l'occasion d'un premier contact avec l'école, la classe, l'instituteur, les autres parents d'élèves. C'est pourquoi il souhaite qu'elles deviennent la règle.

La SPG réaffirme la nécessité des rapports parents-enseignants mais remarque aussi qu'il existe d'autres possibilités de contact : classes ouvertes, visites personnelles des parents, etc. Les réunions

de parents, si nécessaires soient-elles, ne doivent pas devenir obligatoires. Elle considère tout à fait adéquates les instructions adressées par la DEP en septembre 1976. (R. de parents recommandées.) Le chef du DIP se rallie à cet avis.

Après le départ de M. Chavanne restent deux points à régler :

8. Instructions réglementaires

Ad statut des maîtres principaux, ponctualité des maîtres :

La SPG propose que le texte soit modifié comme suit :

« Le maître principal assure, avec ses collègues, le ponctualité et le bon ordre des entrées et sorties. »

Ad activité des titulaires pendant les leçons données par un maître de discipline spéciale :

Souhaitant une pleine collaboration entre ces deux types d'enseignants, la SPG propose que le nouveau texte des I.R. soit :

« Le maître de classe collabore, pendant les leçons, avec le maître de discipline spéciale. »

La DEP étudiera ces nouvelles propositions.

II. SÉANCE DU 12 NOVEMBRE

1. Communications

— Nomination de M^{me} Schaefer pour succéder à M. Grillet. Ouverture d'un **poste d'inspecteur** du secteur spécialisé, dont les circonscriptions seront légèrement modifiées à cette occasion.

— **Réunion de parents** : statu quo confirmé : vivement recommandées, elles ne sont pas obligatoires.

— **Prix et promotions** : DEP, SPG et conférence des inspecteurs sont du même point de vue : il s'agit de faire disparaître les prix et de maintenir la fête.

— **Stage d'information chez un autre collègue** : Une autre forme de recyclage ; dans la règle : 3 jours.

— **Spectacles** : Obligatoires puisque choisis par une commission à laquelle participe la SPG, mais la discussion reste ouverte et les enseignants sont instamment priés de faire part de leurs remarques.

La participation financière des parents (Fr. 2.—) permet d'organiser un plus grand nombre de spectacles ($\frac{1}{3}$ en plus).

2. Instituteurs représentant la DEP

La SPG expose le point de vue de l'assemblée générale : un enseignant **ne peut** représenter la direction de l'ensei-

gnement primaire. Occasionnellement, un enseignant peut être désigné à titre d'expert, avec voix consultative. La DEP ne fera plus appel à des enseignants pour la représenter dans des commissions. Elle s'en tiendra à l'art. 16, al. 3, du règlement de l'E.P. prévoyant que l'association professionnelle désigne les représentants du corps enseignant.

Dans certains cas (par ex. rédaction de manuels) la DEP et la SPG désigneront des experts.

Reste à trouver une solution pour les jurys d'experts aux examens d'admission aux études pédagogiques (surcharge des inspecteurs à cette période de l'année).

3. Service de santé de la jeunesse

En résumé, un certain nombre de difficultés s'est accumulé entre le SSJ d'une part, la SPG et la DEP d'autre part. En un premier temps une rencontre est envisagée avec le Dr Hazeghi en délégations.

4. Expérience « Evaluation conduite et application »

En juin 1976, il avait été décidé d'autoriser des expériences, sans que le nombre de celles-ci ait été précisé ni fixé. En septembre 4 écoles étaient prêtes à démarrer. Depuis, il y a blocage de la situation. La SPG demande avec insistance que les réflexions en cours dans d'autres bâtiments puissent aboutir. Tout ne doit pas automatiquement être considéré comme « expérience », il serait fort regrettable de couper l'enthousiasme de certains enseignants ; un peu de liberté pour les maîtres !

La position de la DEP est beaucoup plus restrictive : toutes les expériences sont subordonnées à autorisation (donc à un refus éventuel). Il faut éviter le désordre, l'impression de précipitation donnée aux parents... La DEP considère que dès que l'on touche à la forme traditionnelle du bulletin bimensuel il y a « expérience ». Et il n'y aura pas d'autres expériences autorisées pendant l'année scolaire 1976-77 que les 4 déjà en cours. La DEP tient à garder la maîtrise de la situation ; elle fera un bilan en mai 1977. D'ici là on peut travailler sur **des projets**, à soumettre par le canal des inspecteurs.

La SPG maintient son point de vue et continuera à appuyer les demandes faites par ses membres.

5. Divers

Nouveaux retraités

Ils n'ont pas encore touché leur première rente, ce qui est scandaleux. Qu'ils écrivent de toute urgence à M. Jean Babel, président du Conseil d'Etat et également président de la CIA.

Cours de culture italienne

La DEP interviendra pour que les élèves d'une même classe suivent tout ce cours le même jour.

Pour le comité,

LU.

Le pion et l'enfant

Les raisons du plus fort sont toujours les meilleures,

Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Un enfant rêveur se noyait

Dans le courant d'un cours obscur.

Le prof s'en aperçut, qui cherchait l'aventure

Et qui la grogne en ces lieux répandait.

« Qui te rend si hardi de troubler mon verbiage !

Dit cet enseignant plein de rage :

Tu seras puni de ta témérité.

— Monsieur, répond l'enfant, que votre dignité

Ne se mette pas en colère ;

Mais plutôt qu'elle considère

Que si je rêve de temps en temps

Seul à mon banc

Ce n'est là qu'une erreur de gosse,

Et que je ne voudrais en aucune façon

Malgré moi troubler la leçon.

— Tu la troubles, reprit cet être féroce,

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.

— Comment l'aurais-je fait ; je viens d'emménager !

Reprit l'enfant, j'habite avec ma mère.

— Si ce n'est toi, c'est donc ton père.

— Je n'en ai plus. — Et tu réponds en plus !

Mais vous ne m'épargnez guère,

Vous, parents et collégiens.

On me l'a dit : il faut que cela change. »

Là-dessus, prenant son carnet,

Le prof lui colle une rédaction

Sans autre forme de procès.

MORAL

PERSPECTIVES NOUVELLES

Les devoirs à domicile

Les devoirs scolaires sont ressentis, dans chaque famille, de manières différentes. Il y a, bien sûr, les parents qui ne se préoccupent pas de leur enfant par négligence ou par volonté éducative : « Il doit pouvoir se débrouiller seul... » D'autres, au contraire, vouent un soin particulier aux devoirs à domicile et, s'il le faut, le petit n'ira pas jouer ; il se couchera le soir, le cœur gros, sans avoir pu vraiment, depuis le retour de l'école, libérer les multiples désirs et besoins de son âge. Très vite alors, l'école sera prise en grippe, même si la maîtresse est pa-

tiente, les camarades sympathiques. Ainsi, dès les premières années scolaires, les apprentissages s'effectuent-ils souvent dans la peine et on assiste au refoulement de pulsions intérieures qui devraient pouvoir s'extérioriser. Faut-il encore rappeler à quel point le jeu (le jeu non organisé) est nécessaire au développement harmonieux de tout être vivant ? Simultanément, l'enfant devient, pour les parents, l'objet d'une profonde insatisfaction, il est l'être incorrigible qui devrait se donner de la peine, qui persiste à ne pas vouloir faire plaisir... Lui-même ne

finir par voir en ses parents que des gens aux perpétuels reproches. Les rivalités entre frères et sœurs plus ou moins doués pour le travail scolaire surgissent ; entre les parents des dissensions peuvent naître. **Enfin, tout le climat familial en souffre.**

Il existe un certain nombre de familles où les devoirs à domicile ne sont aucunement ressentis de la sorte à cause des dispositions naturelles dont jouissent des enfants pour l'étude, à cause aussi de l'ambiance sociale (voire intellectuelle) dans laquelle ils vivent. Les devoirs à domicile peuvent être alors une tâche agréable rapidement terminée, un jeu. Il s'agit, à n'en pas douter, de la minorité des familles pour lesquelles les habitudes scolaires paraissent convenir parfaitement.

Chez l'enseignant, la plupart du temps, les devoirs scolaires apparaissent comme une nécessité impérieuse et c'est la condition sine qua non qui lui permettra, il en a l'intime conviction, de faire son travail et d'accomplir sa tâche. Comment en serait-il autrement, les programmes sont tellement chargés ? — Diminuer les exigences des programmes, serait-ce la seule solution ? — Ce n'est pas certain tant il est vrai qu'enseignants, nous sommes scrupuleux, exigeants (peut-être trop). Nous sommes plutôt enclins à rajouter aux programmes les notions qui nous paraissent indispensables : quelques mots supplémentaires en vocabulaire, quelques montagnes ou villes en plus de la liste... Ne faudrait-il pas surtout opérer franchement, de temps à autre, **les coupes qui nous semblent devoir s'imposer ? N'obtiendrait-on pas davantage de nos élèves si nous renoncions, une bonne fois, à vouloir exiger tout de tous ?**

Actuellement, ce que l'élève peu doué ou indiscipliné n'aura pas terminé en classe, il devra souvent l'achever à la maison pour le lendemain. A cela s'ajoutera la liste des devoirs courants, les mêmes pour tous. L'enseignant impose finalement un travail collectif où l'élève en difficulté se voit chargé de devoirs plus nombreux et plus lourds que ses camarades. Le lendemain, par surcroît, le maître parfois fera faire une récitation avec note ; il sanctionnera alors d'autant plus sévèrement l'enfant qui n'aura pas trouvé son compte à l'école.

Cette conception du travail scolaire inachevé qui doit se terminer à la maison et qui vient s'ajouter aux devoirs à domicile risque, à la longue, de provoquer chez l'enseignant une perte d'esprit critique. Il se peut qu'il ne remette plus en cause, d'une manière profonde, l'efficacité de son action personnelle au moment où il travaille avec ses élèves.

Notre école, par les habitudes prises, est construite, en bonne partie, il faut le

reconnaître, **sur les devoirs à domicile.** Pourtant le cadre réglementaire auquel nous sommes soumis n'est à ce sujet nullement contraignant. L'article 59 du règlement de l'enseignement primaire précise : « A l'école primaire, le maître donne des devoirs à faire à domicile, qui doivent être proportionnés à l'âge et au développement des enfants... » On sait qu'à l'intérieur d'un même degré, le développement des enfants n'est jamais le même et les possibilités intellectuelles varient d'un individu à l'autre. Les instructions réglementaires (article 59) prévoient notamment **des temps maxima.**

Par ceux qui peinent sur leurs devoirs et qui subissent l'école, par ceux qui acceptent facilement les exercices scolaires, les devoirs à domicile (les mêmes pour tous) et qui les dominent, **nous renforçons et nous consacrons les inégalités scolaires qui peuvent conduire à l'inégalité sociale.**

Voici ce que des enseignants ont expérimenté et qui peut être une solution. En classe, tout d'abord, les exercices (en quantité surtout) ne sont pas les mêmes pour tous. Le maître dit : « Essayez d'aller jusque-là ; toi Pierre, si tu arrives ici, ce sera bien ; vous, André, Yves, Jacqueline, Françoise... nous travaillons encore ensemble (si le groupe n'est pas trop grand : vous viendrez vers moi) j'ai le sentiment que vous n'avez pas bien compris ce que nous venons d'étudier ; mais, pour tout le monde, je le répète, il n'est pas nécessaire de terminer, nous corrigerons ce que chacun aura pu faire, vous ne serez pas tenus de terminer à la maison. » En cours de travail, le maître continue à stimuler, à encourager ; aucune sanction ou menace ne doit intervenir dans ces moments-là ; la plupart des enfants finissent par comprendre qu'ils travaillent pour eux-mêmes. Là, certains collègues diront que ce n'est pas possible, qu'il y a des paresseux, ceux qui préféreront bayer aux corneilles. — C'est tout à fait possible, ce n'est pas en un jour que l'on modifie un état d'esprit scolaire.

Il en est de même pour les devoirs à domicile. Demandons **un minimum** qui pourra varier d'un enfant à l'autre et pour lequel un contrôle rigoureux n'est pas essentiel ; **un maximum** laissé à l'appréciation de chacun. Les élèves peuvent aussi parallèlement déterminer les devoirs qu'ils prévoient faire à la maison ; le maître signale alors, en le répétant souvent, qu'il est très important d'effectuer des exercices que l'on aime mais aussi des exercices pour lesquels on éprouve des difficultés. Il peut être précieux, pour l'enseignant en particulier, que les enfants indiquent dans leur carnet de devoirs le

temps qu'ils auront consacré à chaque occupation.

Les devoirs à domicile qui consistent en recherches personnelles peuvent être pour nos élèves l'occasion de « se rencontrer » avec leurs parents. Il arrive que des enfants ignorent tout de la vie professionnelle de leur papa ou de leur maman. Dans la préparation de causeries, de conférences pour les plus grands, ils peuvent apprendre, par exemple, ce que leur père fabrique à l'usine (s'il est mécanicien) sur son tour, sur sa fraiseuse, à quoi servent les pièces qu'il façonne, à qui l'entreprise les vend ; il découvrira peut-être aussi les camarades de travail de son papa, l'ambiance de la fabrique. Des questions peuvent être préparées en classe, il suffit quelquefois de quelques suggestions très simples de la part du maître pour que l'enfant s'éveille et s'intéresse. Il se rendra peut-être sur le lieu de travail de son père ; on lui prêterait des objets (pièces fabriquées, outils...) qu'il apporterait en classe ; des adultes viendraient peut-être à l'école ; la classe visiterait l'usine, le garage ou la boulangerie du coin. Des parents découvriront à leur tour que leur fils ou leur fille est une personne, des liens se reformeront.

Si les devoirs à domicile, ainsi que certains travaux effectués en classe sont envisagés dans un esprit et selon des exigences différentes, nos conditions de travail, de même que celles de nos élèves, peuvent changer. Des inspecteurs s'inquiéteront, des parents s'affoleront. Il faudra beaucoup expliquer... Nous passerons par des doutes, nous subirons des freins, mais en fin de compte et de toute évidence, nous disposons, nous maîtres d'école, si nous le voulons bien, de moyens capables de modifier l'état d'esprit scolaire que nous connaissons.

Commission emploi et conditions de travail.

**PETIT COMPTE
A DORMIR DEBOUT**

Histoire de Cécile Isabelle

La tante Cécile Isabelle A. possédait des biens considérables et elle avait décidé de les distribuer, de son vivant, aux membres méritants de sa famille. Ladite famille avait donc intérêt à maintenir la tante en vie le plus longtemps possible. Hélas ! Cécile Isabelle, malade chronique, souffrait d'une affection compliquée, mal définie et encore peu connue.

D'éminents spécialistes furent appelés à son chevet. Le Dr Bellelune et son con-

frère le Dr Natural préconisèrent la poursuite du traitement suivi par la malade tandis que le Professeur Hippocrate était, pour sa part, partisan d'un changement radical de traitement. En dépit de ces doctes avis, Cécile Isabelle demeurait souffrante. Les achats de médicaments grevaient le budget de sa parenté, ceci tout spécialement en automne, période durant laquelle la chère tante avait besoin d'un apport supplémentaire de vitamines destiné à rappeler ses forces chancelantes. Les membres de la famille commençaient à en avoir par-dessus la tête et on vit même, à une certaine époque, la majorité d'entre eux refuser de financer un traitement supplémentaire basé sur la nouvelle et fameuse drogue miracle A 80.

Actuellement, de source bien informée, on apprend que Cécile Isabelle A. est toujours en vie. Ses nombreux neveux et nièces essaient de déchiffrer les factures du pharmacien, détaillées et cependant peu claires pour des esprits non avertis, en se demandant où tout cela va les mener...

L'Ame en peine.

Divers

Correspondance scolaire

Qui désirerait entrer en contact avec des collègues français de différentes régions pour organiser une correspondance scolaire et éventuellement un échange de visites.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M^{me} Eichmüller, école du Grand-Saconnex, Mairie, tél. 33 93 04.

Si vous n'avez pas de projet pour cet été...

La colonie de vacances de St-Gervais, La Rippe-sur-Nyon (Vaud) cherche : **un directeur, des moniteurs (trices)** du 30 juin au 24 juillet 1977 ; du 24 juillet au 14 août, ou séjour complet. Enfants de 5 à 13 ans.

Prendre contact le plus rapidement possible avec : J.-Cl. Sulser, 24 Bourg-de-Four, 1204 Genève. Tél. (022) 20 40 28.

Si vous voulez publier un texte dans l'« Educateur » corporatif

- Adressez-vous au correspondant local.
- N'envoyez **que** des textes dactylographiés.
- Signez votre correspondance.
- Merci d'observer ces recommandations élémentaires.

L. Urben.

Chronique CIA

Décisions post-référendaires

L'assemblée des délégués de la CIA du 2 novembre semble avoir maintenant réglé les problèmes immédiats relatifs à « l'intégration », c'est-à-dire à la prise en considération, pour le calcul du traitement assuré, de la totalité des salaires (... à moins d'un nouveau référendum !).

Rappelons brièvement l'ensemble de ces mesures :

— **maintien** des nouvelles dispositions, soit totalité des traitements, nouveau système de calcul, élévation des prestations, effets sur les tables de finances d'entrée et de rachats ;

— **remboursement** avec intérêts des cotisations d'adaptation extraordinaires payées de mars à juillet (la proposition « Terre des Hommes » étant antistatutaire ne pourra probablement pas être retenue) ;

— **versement par l'Etat** des intérêts du déficit technique de 78 millions (1.1.76) jusqu'au 31.12.77 soit environ 3,5 millions par année ;

— **prise en considération** des augmentations de traitement dues à la variation de l'indice des prix au 1.1.77 dans le calcul des traitements assurés.

Bien entendu, ces dispositions sont prises sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.

« Intercaisse »

La commission dite « intercaisse » (Commission cantonale d'étude sur les structures des caisses de prévoyance du personnel de l'Etat) a donc pu s'engager dans l'étude comparative de divers systèmes de financement en vue d'aboutir éventuellement (printemps 77) à une modification de la gestion financière des caisses.

Dans ce but, M. Kaiser, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich (mathématiques économiques et sociales), membre de la commission AVS, nous a présenté l'étude de plusieurs possibilités d'organisation financière, qui s'appuient en particulier sur les résultats des comptes CIA 1975 (voir point 1). Deux de ces propositions sont en caisse « fermée », soit capitalisation (voir points 2 et 3), trois sont en caisse « ouverte », soit système mixte avec degré plus ou moins prononcé de répartition (voir points 4, 5 et 6).

1. Quelques données actuelles de la CIA

— personnes affiliées (oct. 76) : 13 873 membres, dont 8352 sociétaires ;

— somme annuelle des traitements assurés, déduction faite de montants de coordination AVS (oct. 76) : 342 millions de francs, dont 242 pour sociétaires ;

— âge moyen des membres actifs (oct. 76) : 38 ans (20 % de sociétaires et 30 % d'épargnants au-dessus de 50 ans) ;

— pensionnés (au 31.12.75) : 1200 retraités, 10 invalides, 560 survivants ;

— total annuel des pensions, sans allocations de vie chère de l'Etat (31.12.75) : 14 millions de francs ;

— total annuel des allocations de vie chère versées par l'Etat : 9 millions ;

— comptes 1975 (**avant** intégration) : traitements cotisants = 136,5 millions (= 100 %) ; recettes = 47 %, dont 14 % cotisations, 6,8 % rappels, soit **20,8 %** total des cotisations, allocations de vie chère aux pensionnés non couvertes ; dépenses = 19 %, dont 10 % pensions, 8 % libres passages et remboursements augmentation des réserves mathématiques (année 1975) = 28 % ; rendement moyen = 5,7 % ;

— comptes **après** intégration : cotisations de base = 14 %, rappels environ = 5 %, soit **19 %** total des cotisations, allocations de vie chère aux pensionnés non couvertes ;

— la couverture des allocations de vie chère aux pensionnés par la CIA nécessiterait un accroissement des recettes de 5 % environ des traitements cotisants (après intégration), soit un total de **recettes de 24 %**.

2. Proposition de « capitalisation atténuée »

Système actuel un peu amélioré, cf. Neuchâtel.

Principes :

— fixer un taux de cotisation de base inférieur au taux actuel, permettant d'établir une cotisation extraordinaire productive de certains gains d'entrée ;

— hausse du taux d'intérêt technique, la garantie nécessaire de l'Etat étant, alors, à obtenir.

Conséquences :

— augmentations dues à la croissance des salaires couvertes par la hausse du taux technique (jusqu'à environ 10 % d'augmentation), puis par les gains d'en-

trée sur la cotisation extraordinaire (x années) ;

- en cas de hausse ultérieure dépassant ces réserves, cotisation spéciale de rappel, à un taux un peu inférieur à l'actuel taux ;

- rappels pour augmentations individuelles maintenus, mais à un taux réduit ;

- allocations de vie chère aux pensionnés versées par l'Etat ;

- Non garanties : augmentations dépassant les réserves — allocations de vie chère (votées par Grand Conseil).

Taux :

- intérêt technique : 5 % (au lieu de 4,5 %) ;

- cotisation : ordinaire 12 % + extraordinaire 2 % = 14 % (employeur et employé).

3. Proposition de

« capitalisation dynamique »

Base de la loi sur le deuxième pilier.

Principes :

- financement d'emblée de la croissance du niveau des salaires (inflation comprise) à long terme ;

- hausse du taux d'intérêt technique, la garantie nécessaire de l'Etat étant alors à obtenir.

Conséquences :

- rappels sur l'inflation supprimés tant que le taux de croissance des traitements ne dépasse pas le taux d'intérêt technique ;

- rappels pour augmentations individuelles maintenus, mais à un taux réduit ;

- allocations de vie chère aux pensionnés versées par l'Etat ;

- non garanties : croissance de plus de 5 % — allocations de vie chère (votées par le Grand Conseil).

Taux :

- intérêt technique : 5 % (au lieu de 4,5 %) ;

- cotisation : 24 % (employeur et employé, problème de partage - jusqu'à augmentation de 5 % par année pendant 40 ans).

4. Méthode des intérêts du déficit technique

Cf. Caisse des fonctionnaires fédéraux à Berne.

Principes :

- prise en compte automatique des augmentations générales (au 31.12.75 = 78 millions) ;

- allocations de vie chère aux pensionnés versées par CIA (au 31.12.75 = 91 millions) ;

- couverture des déficits techniques (y compris allocation vie chère) par le

versement de leurs intérêts par l'Etat ;

- garantie ci-dessus jusqu'à croissance d'environ 12 % des traitements cotisants (au 31.12.75 = 169 millions soit environ 4 %).

Conséquences :

- non-couverture des déficits techniques par le capital ;

- rappels sur l'inflation supprimés ;

- rappels pour augmentations individuelles maintenus, mais à un taux réduit ;

- non garanti : couverture des intérêts des déficits ultérieurs supportée par l'Etat.

Taux :

- intérêt technique : 4,5 % ;

- cotisation : ordinaire 14 % (employeur et employé) + Etat 4 % (31.12.75) intérêts du déficit.

5. Cotisation moyenne pour pensions futures

Cf. Ville de Lausanne, Vaud, Fribourg, fonctionnaires ONU.

Principes :

- calculs basés sur la valeur moyenne annuelle des pensions futures ;

- prise en compte automatique des augmentations générales ;

- allocations de vie chère aux pensionnés versées par CIA ;

- financement de ces allocations par les intérêts de la moitié des réserves mathématiques actuelles ;

- hausse du taux d'intérêt technique, la garantie de l'Etat étant à obtenir.

Conséquences :

- rappels sur inflation supprimés ;

- rappels pour augmentations individuelles maintenus, mais à taux réduit ;

- taux de cotisation permanent.

Taux :

- intérêt technique : 5 % ;

- cotisation : 21 % (employeur et employé, problème de partage).

6. Gestion par périodes financières de vingt ans

Cf. AVS et enseignement Valais.

Principes :

- prévoir une cotisation moyenne pour 20 ans, à revoir à chaque fin de période ;

- dépenses moyennes des 20 prochaines années évaluées à environ 17 % ;

- prise en compte automatique des augmentations générales ;

- allocations vie chère aux pensionnés versées par CIA ;

- capital reste entièrement en réserve, rapporte intérêts.

Conséquences :

- rappels sur inflation supprimés ;
- rappels pour augmentations individuelles maintenus, taux inférieur ;

- taux de cotisation fixe par période ;
- après 20 ans, à revoir, avec un maximum possible de 24 % (intérêts du capital couvrant dépassements supplémentaires).

Taux :

- intérêt technique : 4,5 % ou 5 % ;

- cotisation : 18 % (marge de sécurité) (employeur et employé) marge de croissance à prévoir.

Conclusion

Nous aurons donc à nous prononcer, au début 1977, sur le choix d'un système de financement de la CIA ; cette première approche peut paraître compliquée, aussi reviendrons-nous sur le sujet, soit en assemblée, soit à travers des articles.

En attendant, pour essayer d'y voir plus clair, voici quelques **principes** à garder en mémoire :

N'importe quel système devrait pouvoir :

- allouer une rente sur le 75 % du dernier salaire,

- prendre en considération les augmentations générales de salaire,

- demander une cotisation moyenne aussi stable que possible,

- indexer les pensions à l'inflation,

- éviter la surcapitalisation (intérêts inutilisés).

Et quelques **hypothèses** à manier et triturer :

- pérennité ou liquidation de la caisse,
- augmentation ou réduction du nombre de membres,

- stabilité ou croissance des salaires,
- taux ultérieurs d'inflation,

- solvabilité et participation financière ultérieures de l'Etat.

Bien entendu, observations, commentaires et propositions seront bienvenus !

Liliane Palandella.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Relations du SAE-SPN avec d'autres associations

Préambule

Les structures de nos écoles neuchâteloises jouent un rôle prépondérant quant aux relations de notre association avec d'autres associations « parallèles ».

Il y a peu de temps, par exemple, nos collègues de l'enseignement professionnel (Arts et Métiers et Ecole complémentaire de commerce) dépendaient du Département de l'industrie. Ils ont maintenant le même « patron » que les instituteurs. Ils ont leur propre association : l'ACNMEP ; des tentatives très floues pour l'instant ont été prises avec cette association.

Nous ne rencontrons guère nos collègues secondaires avant la construction des centres multilatéraux. A part Neuchâtel-Ville et le district de l'entre-deux-lacs, les enseignants des degrés 6 à 9 se côtoient quotidiennement. Les contacts sont fréquents. Ils pourraient bien aboutir d'ici peu à la création d'une huitième section du SAE-SPN...

Relations avec d'autres associations d'enseignants

Nos collègues jardinières d'enfants ont leur association : l'ANJE. Elle était sous-section de la SPN. Les nouveaux statuts ne prévoient pas cette possibilité d'affiliation. Il en va de même pour nos collègues maîtresses de couture et maîtresses ménagères. Egalement pour la société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique. Des contacts vont (ou ont été pris) être pris avec ces collègues afin de « régulariser » la situation.

Nous avons dû établir des « priorités » : du fait de la mise à l'étude du fichier romand pour l'enseignement préscolaire. La déléguée neuchâteloise à la commission romande n'était pas membre de la SPR ! Situation ambiguë, qui appartient au passé puisqu'une septième section du SAE-SPN permet à nos collègues jardinières d'adhérer à notre syndicat. L'exemple venant souvent « d'en bas », nous espérons qu'il ne s'agit que d'un début...

Le récent divorce SPN-VPOD pourrait laisser à croire que nous sommes divisés... irrémédiablement. Cependant tous les ponts ne sont pas rompus et l'eau continue de couler sous les arches. L'entente

qui a été réalisée entre le SNEPP/VPOD et le SAE/SPN district de Neuchâtel devrait permettre, en d'autres occasions et de plus en plus souvent, d'entreprendre des démarches dans d'autres domaines et dans un même esprit de collaboration.

Certes cette rupture nous a « isolés » momentanément du monde syndical structuré et étiqueté. Nous refaisons, nous revivons le phénomène syndicat à « l'état pur ». Nous ne sommes pas encore repré-

sentés au Cartel syndical neuchâtelois mais ce n'est qu'une question de temps et d'ouverture d'esprit réciproque.

Remarques finales

Ce thème commun est peut-être traité prématurément en terre neuchâteloise. En effet, les résultats et enseignements que nous connaissons bientôt quant à l'orientation nouvelle de la SPR nous seront très précieux. Nous pourrions entreprendre (peut-être) des démarches sur une grande échelle. Le SEN tel que notre commission des statuts l'avait rêvé deviendra réalité et les problèmes de relations seront simplifiés.

J.-P. Buri.

Assemblée générale extraordinaire

Mercredi 1^{er} décembre

Nous aurons, entre autres, à adopter divers règlements. Nous vous soumettons ci-dessous ces trois textes :

Règlement des honoraires et indemnités

Art. 1. Le SAE-SPN verse : des honoraires aux titulaires des postes importants : les membres du CC, l'administrateur, les présidents des commissions permanentes ; des indemnités équitables à ses commissions et délégations.

Art. 2. Les montants des honoraires et indemnités sont fixés par le Comité central.

Art. 3. La caisse centrale du SAE-SPN prend à sa charge : le remboursement des frais de déplacement et un jeton de présence pour les séances : du Comité central, du bureau du Comité central, des commissions permanentes et non permanentes, des vérificateurs de comptes ; le remboursement des frais de déplacement des assemblées générales aux tarifs de transports publics.

Art. 4. Les représentants du syndicat à des congrès, séminaires, semaines d'étude, journées internationales, ainsi qu'à toute autre rencontre de cette nature, ont droit au remboursement de leurs frais effectifs dans des limites raisonnables ainsi qu'à une indemnité journalière.

Art. 5. Le Comité central prend toute décision utile concernant les cas particuliers à trancher.

Art. 6. Le présent règlement, adopté par

l'assemblée générale du SAE-SPN du, à, entre en vigueur le

Règlement des cotisations

Art. 1. Conformément à l'art. 10 des statuts du SAE-SPN, l'assemblée générale fixe, sur proposition du CC, les cotisations des membres suivants : actifs, retraités, en congé.

Art. 2. Les cotisations des membres actifs comprennent les parts ratifiées et fixées par l'AG, soit : la cotisation due à la SPR ; l'abonnement à l'« Educateur » ; la cotisation due à la caisse générale du SAE-SPN ; la part ristournée aux sections ; les primes d'assurance RC et de protection juridique.

Art. 3. Les cotisations sont perçues trimestriellement par les caissiers de section, selon les indications de l'administrateur.

Art. 4. En cas de passage d'un membre d'une section à une autre, la cotisation du trimestre en cours reste à la section de départ.

Art. 5. Les cotisations sont dues (art. 9 des statuts) admission : dès le début du trimestre d'admission ; départ : démission : jusqu'à la fin de l'année civile en cours ; cessation d'activité, retraite et radiation : jusqu'à la fin du trimestre en cours ; décès : abandon des cotisations non payées.

Cet article s'applique aux catégories de membres énumérées dans l'article 1. du présent règlement.

Art. 6. Le présent règlement, adopté par l'AG du SAE-SPN du, à, entre en vigueur le

Règlement du fonds d'entraide

Art. 1. Tous les membres du SAE-SPN sont aussi membres du fonds d'entraide.

Art. 2. Le fonds d'entraide est géré par le CC.

Art. 3. Le fonds d'entraide est destiné à venir en aide à tout sociétaire momentanément dans une situation difficile.

Art. 4. Le fonds intervient pour autant que le sociétaire ou une tierce personne en fasse la demande au CC.

Art. 5. L'aide sera accordée sous forme: de prêt avec ou sans intérêt; de don.

Art. 6. Le fonds est alimenté; par la caisse centrale dans le cadre du budget; par des dons et des legs.

Art. 7. Le présent règlement, adopté par l'assemblée générale du SAE-SPN du à entre en vigueur le ...

Règlement de l'assemblée générale

Convocation

Art. 1. L'AG se réunit, une fois par an, avant le 1^{er} juin et, en outre, si la demande est formulée par le cinquième des sociétaires, par deux sections au moins ou par le Comité central.

L'AG est convoquée 45 jours avant la date fixée pour la réunion par le canal de l'« Educateur ». En cas d'urgence, le Comité central peut convoquer une AG dans un délai plus bref.

Un ordre du jour, dressé par le CC, sera joint à la convocation.

Quorum

Art. 2. Convoquée statutairement, l'AG peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents. Le cas de dissolution fait exception (art. 44 des statuts du SAE-SPN).

Validité

Art. 3. L'AG ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour de la séance.

Présidence

Art. 4. Le président de l'AG est élu pour 4 ans et immédiatement rééligible.

Il ne participe qu'aux élections et votations au scrutin secret. Dans les votations à main levée, il n'intervient que pour départager éventuellement les voix. En cas d'absence du président, l'AG élit un remplaçant hors de l'exécutif, sur proposition du Comité central. Le président di-

rige les débats; il ne participe pas à la discussion.

Questure

Art. 5. Au début de chaque AG, le président désigne un secrétaire et 2 à 4 questeurs.

Voix consultative

Art. 6. Les membres du CC assistent à l'AG avec voix consultative.

Art. 7. Si l'administrateur est membre du SAE-SPN, il a voix délibérative.

Attributions

Art. 8. Les attributions de l'AG sont les suivantes:

- a) La révision des statuts.
- b) L'approbation du rapport d'activités du CC et du rapport des vérificateurs de comptes.
- c) L'approbation de la déclaration d'intention de politique générale du CC.
- d) L'approbation des comptes de l'exercice écoulé.
- e) L'approbation du budget.
- f) La décharge du Comité central et des vérificateurs de comptes.
- g) La fixation du montant de la cotisation annuelle.
- h) L'élection du président de l'assemblée générale.
- i) La nomination du président et de deux membres du Comité central.
- j) La nomination des vérificateurs de comptes.
- k) L'élection des représentants du SAE-SPN et de leurs suppléants à l'assemblée des délégués de la SPR.
- l) La votation sur les propositions individuelles, formulées par 5 membres au moins, portées par écrit à la connaissance du CC, au plus tard un mois avant l'AG.
- m) La votation sur les propositions du Comité central.
- n) L'approbation des règlements qui ne sont pas de la compétence du Comité central.

Débats

Art. 9. Lors des discussions portant sur une proposition, le premier débat porte sur l'entrée en matière. Il se termine par un vote.

Si l'entrée en matière est acceptée, le président ouvre le second débat qui comporte la discussion proprement dite de la proposition selon l'art. 8.

Si le projet est renvoyé à une commission, le second débat n'intervient qu'après le dépôt du rapport de la commission.

Avant la votation finale, un membre a le droit de proposer de revenir sur un des points de la proposition. Si cette demande est acceptée par l'assemblée, la discussion est rouverte sur le point visé. Enfin, l'as-

semblée se prononce sur l'ensemble du projet par un vote final.

Amendements

Art. 10. Tout membre du SAE-SPN a le droit de présenter des amendements en vue de modifier le texte d'une proposition ou d'y ajouter une disposition nouvelle.

Toute proposition d'amendement doit être remise par écrit au président avant d'être mise en discussion. Lorsqu'il y a plusieurs amendements, des votes successifs décideront de leur acceptation ou de leur rejet.

Motion d'ordre

Art. 11. Il est permis, en tout temps, de demander la parole pour faire observer le règlement, par une motion d'ordre. La discussion est alors interrompue jusqu'à liquidation de l'intervention.

Résolution

Art. 12. Tout membre du SAE-SPN peut proposer une résolution. La résolution est une décision sans effet obligatoire. Elle peut consister dans un vœu, une protestation ou un message.

Le projet de résolution doit être déposé par écrit auprès du président du CC ou de l'AG.

Il est développé par le signataire et discuté immédiatement.

Motion

Art. 13. Tout membre du SAE-SPN a le droit de demander l'étude d'une question déterminée (motion).

Les motions doivent être déposées par écrit auprès du président du CC au moins trente jours avant l'AG. Un point de l'ordre du jour leur est spécialement réservé.

La motion est développée par le signataire puis une discussion générale est ouverte.

Le débat étant clos, l'AG vote sur la prise en considération. Si la motion est prise en considération, elle est renvoyée au CC ou à une commission spéciale pour étude et rapport écrit dans un délai à déterminer. Les motions peuvent faire l'objet d'amendements.

Votations

Art. 14. En cas de votation sur une proposition, du CC ou de 5 membres, les décisions sont prises à la majorité des voix des votants.

Lors des votations, il est toujours procédé à une contre-épreuve.

En cas d'élection, les nominations sont faites à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des voix au troisième tour, le sort

tranche. Les votations et élections ont lieu à main levée, sauf si 5 membres présents demandent le scrutin secret.

Procès-verbal

Art. 15. Un procès-verbal est rédigé dans un délai d'un mois par le secrétaire de l'AG. Il sera publié dans l'« Educateur » dans le mois précédant la prochaine AG et adopté par celle-ci.

Art. 16. Le présent règlement, adopté par l'assemblée générale du SAE-SPN du ... à ..., entre en vigueur le

Statuts du SAE-SPN

Nous aurons à nous prononcer sur les modifications suivantes de nos statuts :

Art. 2. 1) De représenter les enseignants neuchâtelois, du jardin d'enfants à l'uni-

versité au lieu de : le corps enseignant primaire et préprofessionnel.

Art. 5. Premier paragraphe, suppression de dans les écoles primaires et préprofessionnelles.

Art. 22. Un procès-verbal est rédigé par un membre de l'assemblée générale au lieu de du Comité central.

Tous rendez-vous à Cescole ce mercredi 1^{er} décembre. J.-P. Buri.

Epreuves d'orientation et de connaissances

A la demande du CC, le DIP a organisé une rencontre le 9 novembre à l'école normale. MM. Vuillemier, Hügli et Calame représentaient le DIP.

Au cours de cette séance, de nombreux problèmes concernant les épreuves d'information et de connaissances furent débattus.

Gonflement des effectifs CSM

Depuis quelques années, le pourcentage d'élèves réussissant les épreuves d'information et les examens de connaissances a augmenté d'une façon alarmante, gonflant démesurément les effectifs des sections CSM et réduisant du même coup ceux des classes préprofessionnelles. Le nombre d'échecs en fin de première classique ou scientifique s'est élevé parallèlement, avec tout ce que cela implique de négatif pour les élèves qui en ont été les victimes. Dès lors, une question importante s'est posée : comment le nombre d'élèves admis a-t-il pu ainsi augmenter, se gaussant de la courbe établie par le DIP sur la base du règlement du Conseil d'Etat déterminant les conditions de promotion en 1^{re} classique et scientifique ?

Explication du DIP

M. M. Calame, chef du Service cantonal d'orientation scolaire, apporte deux réponses à cette question.

1. Sous l'effet peut-être d'une pression exercée par les parents et les autorités scolaires régionales, jugeant peut-être aussi qu'il ne leur appartenait pas de dire « non » alors que les résultats aux épreuves cantonales étaient suffisants, certains maîtres de 5^e et de IMP se sont vus enclins à accorder trop facilement des notes de fin d'année correspondant aux résultats obtenus par les élèves aux épreuves obligatoires.

M. Calame appuie ses assertions de chiffres significatifs : jusqu'en 1973, le nombre d'élèves **admissibles** selon les normes cantonales, c'est-à-dire ayant obtenu des résultats suffisants aux épreu-

ves de février, représentait le 38 % environ de la population examinée. Le nombre d'élèves **réellement promus** en 1^{re} C ou 1^{re} S à la fin de l'année scolaire, donc ayant obtenu 5 de moyenne générale plus une ou deux compensations, n'était alors que de 34 et quelques pour cent. Les maîtres jouaient donc un rôle négatif et retenaient bon an mal an 3 à 4 % de « papables ».

En 1974-75, 42 % d'admissibles (après les épreuves), 41,8 % réellement promus en fin d'année.

Conclusion ? Le frein est usé. Pourquoi ? pression sociale ? lassitude ? alignement sur les résultats des épreuves officielles ? Il n'est pas facile de répondre à ces questions.

2. Parallèlement à cet assouplissement des exigences de la part des maîtres, on peut constater que le nombre des **admissibles** qui était avant 1974 de 38 % environ, passe en 1974-75 à 42 %. Cette augmentation-là n'est pas imputable aux maîtres, mais bien au système en vigueur. En effet, les élèves n'ayant pas ou mal réussi, ainsi que les absents ont la possibilité de se présenter en juin à des épreuves dites « complémentaires ». Certains parents s'étant rendu compte qu'il était plus facile de réussir à cette seconde session, à laquelle les meilleurs ne participent pas, le nombre des candidats s'y présentant n'a cessé d'augmenter et celui des élus a fait de même, puisque là aussi les 40 meilleurs sur cent environ sont admissibles !

Comment remédier à cet état de fait ?

Pour tenter de pallier à cette situation alarmante, le Comité central du SAE-SPN a fait plusieurs propositions qui ont pour la plupart été admises par les représentants du DIP.

a) Revaloriser le rôle du maître aux yeux de la population et des autorités scolaires en informant mieux ces dernières afin qu'elles n'utilisent pas pour juger l'instituteur les notes obtenues par ses élèves aux différentes épreuves cantonales.

b) Redonner à la section Préprofessionnelle une certaine crédibilité. Beaucoup trop de gens dans le canton pensent encore qu'elle est le dépotoir où on laisse croupir les résidus de la colère de Dieu.

c) Organiser, avant les épreuves, dans chaque classe ou en les groupant par deux ou trois, une soirée d'information pour les parents. Cela se fait déjà en beaucoup d'endroits mais il faudrait arriver à généraliser cette procédure. Le SOSP et les directions d'écoles secondaires n'attendent qu'un signe de la part des maîtres pour venir les épauler lors de telles séances. L'expérience de ce genre de rencontre a été tentée l'année dernière dans le district de Boudry et les résultats sont excellents. Les maîtres se voyant épaulés et soutenus par les autorités se sentent les coudées plus franches. Les parents mieux informés semblent avoir tendance à tenir compte plus raisonnablement des possibilités réelles de leurs enfants et la pression qu'ils pourraient exercer sur le maître ou les autorités scolaires diminue d'autant.

d) N'autoriser à se présenter à la session complémentaire que les élèves ayant réellement des chances de succès, en fixant un seuil minimum de X points obtenus à la première session.

e) Faire passer les épreuves de connaissances et d'information par un autre maître que le titulaire de la classe.

Ce dernier point a soulevé de nombreuses discussions, mais il s'est avéré, en fin de compte, que si l'on veut vraiment mettre sur pied d'égalité tous les élèves du canton, il sera nécessaire de procéder ainsi. Le choc psychologique pouvant en résulter pour certains élèves sensibles n'est pas un argument suffisant pour battre en brèche cette procédure. Il pourra même donner une indication utile à certains, car ce dépaysement, les élus l'affronteront de toute façon quelques mois plus tard, lorsqu'ils entreront dans un centre secondaire et pas seulement pour une matinée ou deux.

Signalons qu'à ce propos, M. Vuillemier, chef du Service de l'enseignement secondaire, nous a déclaré que les directions d'écoles secondaires s'efforcent de

plus en plus de limiter le nombre de professeurs dans les classes de 1 C et S, afin de ménager une transition entre le maître unique et les spécialistes. Voilà des paroles qui iront droit au cœur des généralistes convaincus que nous sommes !

Le CC peut être satisfait des mesures qui ont été décidées lors de cette rencontre et souhaite qu'elles entrent en application le plus rapidement possible.

M. Tissot.

Savez-vous que...

Une commission pour l'étude d'une expérience de tronc commun à Cescole a été créée. Son but : déterminer les conditions générales et particulières nécessaires à la réalisation d'une telle expérience. Elle n'engage à rien selon l'un de ses membres.

Nous saisissons l'occasion pour rappeler que nous avons toujours souhaité que l'orientation soit prévue et organisée le plus « tard » possible.

A notre point de vue, la situation **avant** le référendum soit la solution 6 + 3 est la meilleure. Six ans d'école primaire plus trois ans pour les quatre sections du degré secondaire inférieur.

L'ancienne organisation 7 + 2 n'avait pas que des désavantages. Le 5 + 4 pose évidemment, entre autres, le problème délicat pour nos collègues licenciés d'accueillir des **enfants** de 11 ans.

Nous tenions à réaffirmer notre position au moment où nos collègues pourraient s'étonner en constatant l'absence d'instituteurs et de maîtres secondaires dans cette commission dont voici la composition : MM. B. Grandjean (Cescole), A. Mayor (ESRN), M. Rüttiman (Fontenelle) ainsi que MM. P. Kernén, J.-P. Kreis, R. Reymond, Cl. Zweieracker, Paul Perret et A. Pépin.

Rappelez-vous que...

La SPN avait rejeté le projet de statut du corps enseignant en 1968. L'absence d'un texte précisant que les membres du corps enseignant étaient représentés dans les commissions scolaires avec voix délibérative a, certes, favorisé ce refus.

Toutefois il serait inexact de croire ou de laisser entendre à quelque niveau que ce soit que cette « lacune » constituait la seule raison de notre vote négatif.

La liberté d'établissement, le libre choix de notre domicile n'était pas garanti.

On refusait la création d'un tribunal arbitral qui aurait été l'autorité de recours de tous les fonctionnaires en cas de litige avec notre employeur.

Nous demandions que soit inscrit dans les textes le droit à la formation continue (à ne pas confondre avec les recyclages obligatoires...) assorti du droit au congé sabbatique. Ce dernier fut, sauf erreur, accordé à nos collègues secondaires. Décision qui devait entraîner l'approbation du

projet de statut par nos collègues VPOD secondaires.

Notre désaccord (au niveau des associations) provoqua la mise en hibernation au fond d'un tiroir du projet. Il nous semblait opportun de rappeler ces quelques points au moment où... J.-P. Buri.

Section de Neuchâtel

Assemblée générale

Environ 35 collègues se sont réunis pour discuter les trois points de l'ordre du jour. L'orientation en guise d'apéritif. Un débat vigoureux s'amorce et aboutit à quelques idées force : mélange des élèves de 5^e et de 1^{re} MP au moment de la passation des épreuves de connaissance et d'information ; orientation uniquement en 6^e année (solution 6 + 3) ; orientation en 5^e et 6^e mais avec des épreuves moins « épaisses » et réparties sur toute l'année scolaire (elles passeraient presque inaperçues) ; épreuves plus « scolaires » et moins astucieuses ; rendre les deux sessions obligatoires pour tous les élèves ; organiser une meilleure information des parents des élèves concernés...

Le rythme devient endiablé. L'accueil réservé au libellé du second point de l'ordre du jour semble mitigé ! Les interventions sont nettes, tranchantes. Très rapidement, chacun se rend compte que ces directives sont quasi toutes inspirées du règlement des écoles primaires de la ville de Neuchâtel que chacun est censé appliquer dans son travail quotidien... Rien de nouveau. Rien d'outrancier ou de frustrant. Le malaise s'estompe. Une collègue choisit ce moment et nous donne lecture d'un texte où elle a tenté de donner son opinion. Le caractère musclé de ses remarques, les conceptions qu'elle défend, les arguments qu'elle développe sont certainement partagés par de nombreux collègues car des applaudissements nourris... mais je vous laisse juge :

« A la réception de la convocation de ce jour, j'ai eu l'impression désagréable d'un coup bas porté à l'égard de notre directeur Jean Martin.

» Nous avons la chance à Neuchâtel-Ville d'avoir un directeur jeune, dynamique, un ancien praticien, au courant de tous les problèmes des enseignants.

» Il se trouve que M. Martin est conscient des lacunes existant dans l'orientation des principes pédagogiques d'aujourd'hui. Je m'explique : la « pédagogie moderne » — qui ne l'est déjà plus — a voulu faire une place plus importante à l'enfant. Il en est résulté l'enfant-roi, l'enfant à qui l'on doit tout, l'enfant égoïste ou égocentrique, l'enfant qui n'ap-

prend que ce qu'il aime, qui ne fait bien que ce qu'il aime faire. Ce qui est grave et ce qu'on a oublié dans cet édifice c'est que l'école se doit d'être une préparation à la vie et pour la vie.

» Or, je vous le demande, qui parmi nous peut se vanter de ne faire que ce qu'il aime ? Et la formation de la volonté ? Qui en parle aujourd'hui ? Ce sujet n'a pas été abordé que je sache par le grand Piaget, mais il pourrait l'être par un autre psychologue, lui aussi mondialement connu. Je vois déjà tous les pédagogues à l'affût de cette nouvelle idée, s'en emparer et créer des méthodes aptes à former cette volonté.

» Qu'entend-on dire dans notre canton ? Si l'enfant ne comprend pas certaines notions en 1^{re} année, il les comprendra en 2^e et si en 2^e il n'a toujours pas saisi, il les comprendra certainement en 3^e et ainsi de suite. Où va-t-on avec ces renvois continuels ? Je pense que les collègues de 5^e (ou 4^e) année s'arrachent les cheveux quand leurs élèves ont passé dans des classes où ce système est appliqué. **Chaque nouvelle notion** est une **prise de conscience**. Elle doit se faire en « tapant » sur le clou s'il le faut. J'ai bien peur que la génération qui monte soit par notre faute une génération sans colonne vertébrale (moralement s'entend), sans volonté parce qu'on n'aura pas assez « exigé ».

» Beaucoup de pédagogues dans le monde entier soulèvent actuellement ce problème. Les parents des élèves en deviennent de plus en plus conscients. Si la récession économique nous a réveillés, il faudrait que nous aussi, pédagogues neuchâtelois, nous ouvrons les yeux. La vie est une lutte et nous ne donnons plus à nos élèves la volonté de la lutte, de la victoire sur soi-même par l'effort de la volonté.

» M. Martin a tenté, en proposant (non en l'imposant) l'expérience de la « petite phrase » qu'il s'agit de mémoriser et d'écrire correctement, de demander un effort à l'enfant. Le principe me paraît excellent. Mais on a orchestré une résistance à cette manière de voir l'enseignement de l'orthographe parce que l'idée venait du directeur. Je suis bien placée pour le savoir car cette orchestration, je l'ai assez entendue au Collège de Vau-

seyon, « jouée » par des collègues qui ne veulent pas faire partie de la SPN (car la cotisation en est chère). Mais par personne interposée, la SPN ferait le procès du directeur ? On ne fait pas mieux dans l'opportunisme. Si les programmes sont trop chargés ou trop flous, ce n'est pas à cause de cette petite phrase... C'est tout le système résultant du règne des technocrates qui est à analyser. Aussi je m'élève contre cette fragmentation des griefs. Le libellé de l'ordre du jour de la convocation de ce soir ressemble aux titres des journaux à sensation (et pan dans l'œil de l'auteur de l'ordre du jour ! -réd.), c'est gênant. Pourquoi n'avoir pas signalé par exemple : « Surcharge du programme » au lieu de mettre le directeur en cause personnellement.

» L'an dernier grâce à l'intervention de M. Martin et à la collaboration d'Yvonne Rollier, il a été mis à notre disposition 2 fascicules de calcul qui nous ont bien facilité la tâche car dans la voie O.P. il n'y avait pas assez d'exercices. Nous l'avons beaucoup apprécié.

» Au mois de septembre, une circulaire d'ordre a été envoyée dans les collèges de la ville. Cela a soulevé le mécontentement des collègues qui jusqu'à ce moment refusaient de faire la surveillance aux récréations. Quand on a l'esprit négatif vis-à-vis de quelqu'un, il est clair que systématiquement on critique tout ce qui émane de lui.

» Il est regrettable qu'on laisse sa sentimentalité, sa rancune, sa fatigue prendre le pas sur la raison. »

Signé Renée Divernois

Vous aurez constaté que cet exposé portait également sur certains développements pédagogiques. Vincent Massard a déjà réuni quelques remarques, critiques positives et négatives à ce sujet. Un groupe d'étude s'est constitué, formé de titulaires de la 1^{re} à la 5^e année. Son « mandat » : faire le point et établir un projet de bilan de la réforme à fin 1976. Ce groupe présentera son rapport le lundi 10 janvier 1977 à 20 heures, aux Beaux-Arts. Il sera discuté et amendé puis envoyé à la Commission pédagogique du SAE-SPN.

Le point trois de l'ordre du jour est rapidement examiné. Nous attendons le résultat de l'entretien que nous aurons le mercredi 17 novembre.

Dans les divers, Francis Houriet est chargé d'organiser la deuxième édition du souper dansant de fin d'année fixé au **vendredi 10 décembre** ; retenez et réservez cette date.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Relations de la SPJ avec d'autres associations

Les relations de la SPJ avec d'autres associations sont d'un type assez particulier, car elles sont déterminées par la structure même de la SPJ.

En effet, celle-ci regroupe pratiquement tous les types d'enseignants, de l'école enfantine au gymnase, et elle fait partie du grand syndicat bernois des enseignants, la SEB.

C'est ainsi que les relations avec les autres associations, au plan cantonal, se font au sein de la société. Tous les enseignants font partie des sections de district et peuvent s'y exprimer. Le Comité central SPJ est formé d'enseignants de divers types d'écoles. Il n'est pas rare de voir un maître secondaire en être le président. Les relations se nouent d'abord au niveau de l'individu. Les divergences sont aplanies au niveau des assemblées. Cela n'empêche pas l'existence d'associations spécifiques comme celles des maîtresses enfantines, des maîtresses d'ouvrages ou encore des maîtres de gymnase, pour n'en citer que trois.

La défense des intérêts matériels des Jurassiens se fait par la SEB, qui est elle-même en contact avec d'autres as-

sociations cantonales, voire régionales ou fédérales comme la SPR, la SLV ou encore KOSLO.

Depuis quelques années, la SPJ s'est occupée elle-même de l'Ecole romande, en toute autonomie et avec l'assistance technique de la SEB. C'est ainsi que ses relations avec d'autres associations se sont développées et raffermies, en particulier du côté de la Romandie. Toutefois, elle est complètement ignorée du CARESP qui s'adresse directement aux enseignants secondaires du Jura par l'intermédiaire de la SBMEM (Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes), section jurassienne. Les contacts avec la SBMEM s'établissant au sein du Comité SPJ, ils atténuent un peu les divergences qui pourraient intervenir entre les deux associations, bien que le Comité des collègues secondaires mette peu d'empressement à maintenir le contact. C'est regrettable, car si nous y gagnons en autonomie, nous y perdons en efficacité. Pour résumer, les partenaires de la SPJ sont principalement la SPR, la SEB, le CARESP par personne interposée.

Pierre Ielmi.

CONSTITUTION JURASSIENNE

L'école en première lecture

Voici les textes des articles adoptés en première lecture par la Constitution jurassienne et qui ont trait à l'école :

Mission (art. 30)

— L'école a mission d'assurer aux enfants leur plein épanouissement.

— Elle assume, solidairement avec la famille, leur éducation et leur instruction.

— Elle forme des êtres libres, conscients de leurs responsabilités et capables de prendre en charge leur propre destinée.

Obligation (art. 30 bis)

— L'école est obligatoire.

Ecole publique (art. 31)

— L'Etat organise et contrôle l'école publique.

— L'enseignement est gratuit.

— L'école publique ne doit pas porter atteinte à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Répartition des tâches (art. 32)

— L'école maternelle et l'école obligatoire incombent à l'Etat et aux communes.

— L'accès à l'école maternelle est garanti à chacun.

— Les lycées, les écoles professionnelles, les écoles de métiers et les écoles de commerce sont du ressort de l'Etat.

— Dans certains cas, la formation professionnelle peut être confiée à des institutions privées.

— L'Etat assume la formation initiale et permanente du corps enseignant.

— L'Etat entretient ou encourage les établissements spécialisés dans lesquels les handicapés reçoivent une formation adaptée à leur état.

Formation hors du canton (art. 34)

— L'Etat crée, au besoin par des conventions, la possibilité d'acquérir certaines formations qui ne sont pas dispensées dans le canton.

Ecoles privées (art. 36)

— Le droit d'ouvrir des écoles privées est garanti dans les limites de la loi.

— L'Etat soutient les écoles privées aux conditions fixées par la loi.

Surveillance (art. 36)

— Toutes les écoles sont placées sous la surveillance de l'Etat.

Droit à la formation (art. 37)

— Le droit à la formation est reconnu.

— L'Etat et les communes facilitent la fréquentation des écoles et des universités, ainsi que la formation professionnelle en général.

Conseil scolaire

— L'Etat institue un conseil scolaire.

— La loi en règle la composition, le fonctionnement et les compétences.

La Constitution bernoise est beaucoup plus succincte, son article 27, qui traite de l'Ecole, disant :

«Chacun est tenu de donner à la jeunesse qui lui est confiée le degré d'instruction prescrit pour les écoles primaires publiques.

» L'instruction primaire est placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est gratuite dans les écoles publiques.

» Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans aucune atteinte à leur liberté de conscience et de croyance.

» L'Etat pourvoit aussi à l'enseignement supérieur.

» L'organisation des écoles et de l'enseignement est réservée à la loi. »

**
*

Au cours des sessions réservées à la première lecture de la Constitution jurassienne, une vingtaine de classes ou de collèges (gymnases, écoles normales, écoles de commerce), provenant presque exclusivement de la Suisse alémanique, ont suivi les débats avec leurs maîtres.

B.

La formation des enseignants primaires

C'est au Palais des Congrès de Bienne que se sont réunis le 10 novembre les délégués de la SEB en assemblée extraordinaire sous la présidence de M. Neuenschwander, vice-président des assemblées. A l'ordre du jour figuraient notamment les adieux au secrétaire central sortant et la prise de position sur la formation des enseignants primaires.

« Clarté, honnêteté, réaction rapide aux événements, compréhension des soucis et des peines », tels furent quelques-uns des termes élogieux utilisés par M. Neuenschwander à l'adresse de Marcel Rychner, le secrétaire central qui quitte sa fonction après quinze ans d'activité pour entrer à l'Ecole normale supérieure où il enseignera le grec. En ne citant que quelques-unes des tâches auxquelles il fut confronté, on se rappellera la préparation à la loi sur les écoles moyennes, celle sur les salaires, les problèmes touchant au logement des retraités. Ce fut un travail gigantesque, poursuivit au nom des Romands Lucien Bachmann, second vice-président de l'assemblée. Les problèmes furent nombreux et souvent complexes, parfois inextricables. Grâce au dynamisme de Marcel Rychner, les portes de la DIP s'ouvrirent largement, et la SEB profita grandement des contacts qu'il noua avec les associations sœurs. Parce qu'il fut toujours disponible et qu'il prodigua généreusement et inlassablement les conseils qu'on lui demanda, les Jurassiens et les Biennois romands savaient combien ils étaient appréciés au sein de la SEB. Et nous ajouterons pour notre part que Marcel Rychner joua un rôle appréciable dans la création d'un poste permanent de secrétaire SEB-SPJ, et que dans les tractations qui se sont ouvertes en vue de la partition de la SEB, il fut un exemple de compréhension et d'aide efficace.

Marcel Rychner prend congé

« Je tiens à prendre congé de vous, dit le secrétaire sortant en s'exprimant d'abord en français et en répondant à l'éloge que l'on faisait de son travail. Votre amitié me touche. Les vingt années que j'ai passées à ma tâche furent celles d'une période mouvementée de notre histoire nationale. Les parents ont voulu exiger toujours plus de l'école, et les politiciens leur ont fait accroire qu'il suffisait d'un peu plus de savoir pour ouvrir toutes les portes du succès. Mais l'euphorie culturelle a fait maintenant

place à certaines désillusions. » M. Rychner invita cependant ses collègues à ne pas interrompre leurs efforts dans la belle tâche qu'ils conduisaient.

Les votes consultatifs

Les 35 sections du canton furent appelées à se prononcer au début de l'automne, par des votes consultatifs, sur la révision de la formation des enseignants. 2500 d'entre eux, soit le tiers, répondirent aux six questions posées. Par 1981 voix contre 124 (pour les six sections du Jura, par 440 voix contre 12), ils acceptèrent la constitution sans délai de groupes de travail en vue de planifier la 5e année d'école normale, en définissant notamment la matière à enseigner et en élaborant le plan d'études.

Par 256 oui contre 0 non et 13 abstentions, les trois sections du Jura-Nord, lors des votes consultatifs, adoptèrent un amendement demandant qu'il soit créé deux groupes de travail distincts pour le Jura-Nord et le Jura-Sud et qu'il y ait, pour certains problèmes, possibilités de collaboration. Elles demandaient également à la DIP qu'elle prenne contact avec le comité provisoire du syndicat des enseignants du futur canton et des autres milieux intéressés pour mettre sur pied une commission officielle chargée de l'étude des futures structures de la formation des enseignants dans le canton du Jura. Les délégués de la SEB ont accepté la proposition de leurs dirigeants de demander à la DIP d'accorder une audience à une délégation des enseignants du Jura-Nord, afin d'examiner de plus près les possibilités de former le groupe de travail les concernant, et de réaliser les propositions des trois sections.

La formation par voie gymnasiale

Par 1495 oui contre 207 non et 336 abstentions, les enseignants de l'ancien canton et des trois districts du Sud ont accepté le principe de deux formations parallèles, l'une par l'Ecole normale, l'autre liée à l'obtention d'un certificat de maturité. En revanche, les trois sections du futur canton, par 203 non contre 13 oui et 50 abstentions, se sont prononcées contre la formation par la voie gymnasiale.

A une énorme majorité, les membres

de la SEB ont accepté que leurs dirigeants demandent à la DIP que celle-ci fasse en sorte que la compétence d'un éducateur, fondée sur la science, l'action et le comportement soit reconnue dans un avenir proche comme un degré suffisant de maturité pour accéder aux études universitaires.

Une plus forte majorité encore s'est dessinée pour que, jusqu'à la réalisation de ce postulat, la SEB se prononce en faveur des mesures destinées à faciliter aux instituteurs l'accès à l'université.

Le principe de la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer une planification d'une année supplémentaire de formation (formation récurrente) a été également admis, de même qu'une phase d'application avec encadrement. Ce dernier objet a été en revanche repoussé faiblement par les sections francophones, dont les membres avaient peut-être encore en mémoire le fameux vicariat qui avait suscité alors de vives réactions d'opposition.

Le nombre d'élèves par classe

L'assemblée accepta une proposition du comité de soutenir la motion Hamm au Grand Conseil qui exige la disparition, à tous les degrés, de classes à effectifs trop grands.

Dans le rapport qui mit fin à l'assemblée, et qui avait trait à la lutte contre le chômage, le rapporteur, M. Riesen, secrétaire des cours de la SEB, traita de l'effort de celle-ci d'occuper les enseignants sans emploi en organisant des cours et en demandant à ses membres une cotisation supplémentaire annuelle afin de contribuer à la mise sur pied de tels cours.

A. Babey.

Tribune libre

Lettre ouverte à M. Jean-Pierre Paquier, membre de la Commission « Jeunesse-Economie »

Bassecourt, le 10 novembre 76

Monsieur, cher collègue,

L'« Educateur », n° 32, en page 769, m'apprend que vous vous intéressez au recyclage des enseignants jurassiens. Voilà qui me remplit d'aise. Pour une fois, quelqu'un s'occupe de nous !

Outre que vous confondez joyeusement

recyclage et formation continue, vous semblez retirer de vos lectures des impressions un tantinet erronées, ce qui vous mène tout naturellement à en déduire, en l'occurrence, que les Jurassiens cultivent plus volontiers leurs biceps et leurs mollets que leur cerveau.

Serait-il dans leur intention de venger l'affront qui nous a été fait à la face du monde, par nos athlètes, aux Jeux olympiques de Montréal ? S'agirait-il simplement de perpétuer la tradition des Suisses aux bras nouveaux ? Serions-nous véritablement ce peuple de sous-développés mentaux dont vos charitables paroles suggèrent l'existence ?

Afin de mieux éclairer votre lanterne, je soumetts à votre profonde analyse les quelques indications suivantes qui m'ont été fournies par notre Centre de perfectionnement :

Cours :

	Participants
Rédaction, élocution, vocabulaire	24
Géographie humaine dans le Jura	15
Problèmes économiques actuels	20
Quelques aspects du roman français des 20 dernières années	20
Musique vocale au XVI ^e siècle	12
Affectivité de l'enfant et de l'adulte et relations maître-élève	24
et j'en passe, et d'aussi bons !	

Mais tout ceci ne prêterait qu'à rire, s'il n'y avait la suite. Bigre, comme vous y allez ! Dirigisme. Recyclage obligatoire. En colonne par quatre, en avant, marche !

Je m'imaginais très bien une semaine de recyclage, à l'intention des instituteurs-nageurs-skiieurs jurassiens, placée en plein milieu des vacances d'été et dont le programme pourrait être :

Lundi

Psychologie : Analyse spectrale du complexe d'Edipe chez les enfants de 4 ans, à la lumière de la pensée transcendante de Khong Fou-tseu.

Mardi

Economie : Etude comparative de l'influence de la chute de la lire et du plongeon de la livre sterling sur le flottement des autres monnaies européennes du lac de Constance, au Bassin de la Ruhr.

Mercredi matin

Economie : Eve devant le serpent monétaire.

Mercredi après-midi

Détente : Concert spirituel par le Männerchor de Steffisburg.

Jeudi

Actualité : Cours interdisciplinaire sur les problèmes d'éthique et de déontologie des moyens de communications sociales.

Vendredi

Economie : Recherche des différents champs d'investigation proposés à la recherche de l'art de la communication en tant que véhicule de l'économie.

Et en option :

Samedi

Médecine : aspirine et poche de glace.

Foin des instituteurs-économistes d'opérette. Plus que des spécialistes. Plus que des puits de science, creusés artificiellement... où nos gosses vont se noyer.

Que voilà du dirigisme bien compris !

Que voilà des investissements rentables !

Chacun y trouve son compte, sauf évidemment (mais c'est secondaire) la liberté individuelle, le libre arbitre et la sphère privée.

Voyez-vous, j'aime trop ma liberté pour laisser le soin à quelqu'un d'autre de s'en occuper et espère sincèrement que vos paroles ont dépassé votre pensée.

C'est plein de cet espoir que je vous adresse, Monsieur, cher collègue, mes salutations les meilleures.

Pierre Ielmi,
président de la SPJ.

Voici les termes de l'intervention de M. Paquier (Ed. 32/76) :

« J'ai lu dernièrement dans l'« Educateur » une analyse, faite dans le Jura bernois, sur les recyclages pour les enseignants. Les cours qui semblaient avoir du succès étaient le ski, la natation et nombre d'autres qui comprenaient très peu d'instruction.

» Je me demande si nous utilisons les investissements pour la formation continue d'une manière souhaitable. Ne faudrait-il pas de ce côté-là être un peu plus dirigiste ? Nous sommes ici quelques-uns à nous intéresser à l'économie, mais je pense à certains collègues qui ne sont pas d'une compétence suffisante pour préparer l'enfant à se débrouiller dans les problèmes à venir, ne serait-ce que dans ses réflexions.

» L'argent ne doit-il pas aboutir, comme en Valais, à des recyclages obligatoires fructueux, avec cependant quelques options possibles ? »

(réd.)

Centre de perfectionnement

Programme 1977 : commentaires

« Perfectionnement, formation complémentaire et continue font désormais partie du vocabulaire inhérent à toute promotion professionnelle culturelle ou sociale.

«... Le Centre se donne aujourd'hui un nouveau programme. Il entend en reliant les différents niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire, gymnasial) assumer la véritable formation continue qui procède — pour sa satisfaction personnelle aussi — de l'élargissement des vues de tout participant. Il se veut sans cesse au diapason du vécu, des réalités de la vie. »

Ce court extrait de l'avant-propos du nouveau programme rédigé par M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique, situe l'effort de tous ceux qui ont collaboré à sa rédaction.

Il nous paraît utile de mentionner par niveau, quelques cours nouveaux qui devraient retenir l'attention des enseignants :

Ecoles enfantines

Activités créatrices manuelles (5.1.).

Ecoles primaires

Formation d'animateur : français, éducation musicale (1.).

Législation et administration scolaires (5.12.). Les méthodes d'éducation active (5.14.1.). Logopédie (5.80.). Orientation scolaire et professionnelle (5.87.).

Maitres de classes spéciales

Mathématique moderne (5.20.). Musique instrumentale élémentaire (5.21.).

Maitresses ménagères

Boulangerie fine (5.25.). Plantes médicinales et aromatiques (5.28.).

Maitresses d'ouvrage

Classeur, tricot (4.6.). Dessin (5.37.).

Ecoles moyennes et moyennes supérieures

Allemand (5.45.). Anglais, conversation (5.46.). Italien (5.48.). Dessin (5.51.). Biologie (5.50.).

Ecoles professionnelles artisanales, commerciales, de métiers et supérieures de commerce

Anglais (5.65.). Initiation aux réalités économiques et bancaires (5.67.). Réalisation vidéo (5.70.).

Cours communs à tous les niveaux

Bibliothèque scolaire (5.97.). Dactylo-

graphie (5.98.). Problèmes économiques actuels (5.99.5.). Education artistique - histoire de l'art (5.100.). Flore de Camargue (5.104.2.). Introduction à l'ancien français (5.105.3.). Mass média et enseignement (5.106.5.). Pédagogie - psychologie - sociologie (5.108.). Théâtre (5.109.). Session d'été et semaine de sports (6.). Pléthore des enseignants (8.).

Séminaires, visites, entretiens, formation continue

(5.55., 5.56., 5.112., 5.113., 5.114., 7.10.)

Le Centre donnera volontiers toutes les informations complémentaires désirées tout en rappelant que le délai d'inscription est fixé au 15 janvier prochain.

Cours et manifestations du mois de janvier 1977

5.13. **Mathématiques (CIM)** : Approfondissement des notions élémentaires : M. G. Rubin, dès le 31 janvier.

5.18.1. **Activités créatrices manuelles** : M^{me} J. Berberat, dès le 19 janvier à Delémont.

5.18.2. **Activités créatrices manuelles** : M^{me} H. Sanglard, dès le 19 janvier à St-Imier.

5.64.6. **La dimensione europea della letteratura italiana tra le due guerre** : du 27 au 29 janvier à Einsiedeln.

5.88.2. **Photographie (avancés)** : M.

Nouss Carnal, dès le 25 janvier à Delémont.

5.102.9. **Ski alpin (IEP)** : Du 3 au 8 janvier à Plachanaux-sur-Champéry.

5.102.10. **Ski alpin (perfectionnement) (AJEPS)** : 29 et 30 janvier à Hasliberg.

5.106.13. **Travaux pratiques de photographie** : M. J.-P. Berthoud, de janvier à avril, à Bienne.

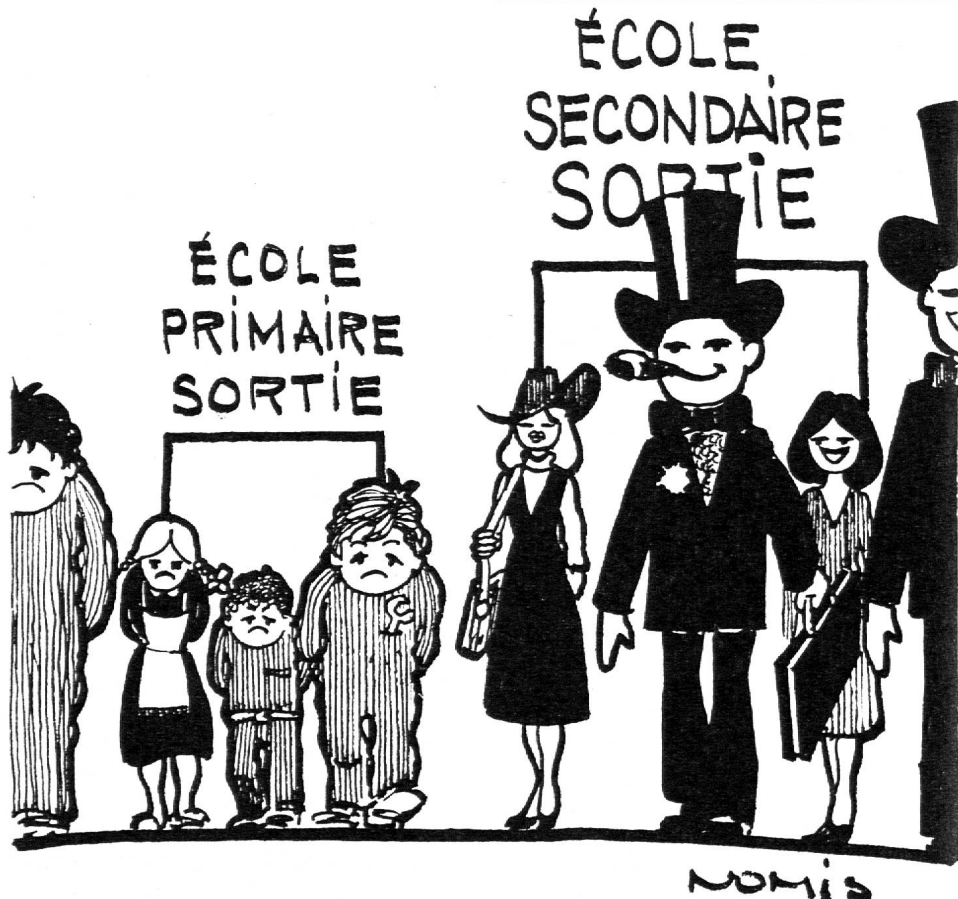
5.110.5. **Connaissance et maîtrise de la couleur** : M. D. Wyss, dès le 26 janvier à Delémont.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Que la vie des hommes commence du moins par le désintéressement, et que le temps de l'école soit celui comme d'une initiation à la grandeur, à la beauté des choses. Ce n'est que dans les hommes que le monde peut retrouver son unité, mais cela suppose que tout l'enseignement n'ait lui-même pour objet que de sauver l'unité propre et l'harmonie intérieure de chaque esprit, de chaque âme, loin de les dissoudre en des curiosités parcellaires et des activités automatiques. C'est à l'école qu'il faut raccommode la toile déchirée de notre monde et empêcher qu'on ne la déchire davantage.

Jean Guéhenno

« Sur le chemin des Hommes ». Grasset éd.



NOMIS

Ecoutez chez vous « Le Jeu du Feuillu »

Le succès remporté par « Le Jeu du Feuillu » lors de la récente tournée de ce spectacle dans le Jura a incité le Comité d'organisation à enregistrer les chansons de cette œuvre ainsi qu'un intermède d'orchestre. Tous ceux qui désireront entendre ou réentendre « Le Jeu du Feuillu » chanté par le Chœur de l'Ecole secondaire de Moutier accom-

pagné par des musiciens de valeur pourront commander le disque à M. Jean Mamie, Vigneule 17, 2740 Moutier, ou par téléphone (032) 93 17 04. Vous pourrez aussi obtenir à la même adresse l'un des 100 exemplaires du disque réédité « Laudate », enregistré il y a deux ans par le Chœur de l'Ecole secondaire, et qui comprend des chants religieux « a cap-

pella » ainsi qu'une messe brève écrite par Jean Mamie.

N'hésitez pas à vous offrir ce beau cadeau de Noël.

B.

Rédacteur de la rubrique jurasienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

LA SPR UNE ET DIVERSE

Relations de la SPF avec d'autres associations

L'union un besoin

Autant, sinon plus que dans d'autres carrières, le besoin d'union entre les membres remplissant une fonction identique n'est aussi indispensable que dans l'enseignement, primaire surtout. Il n'est que de songer à la dispersion des enseignants dans un district ou un arrondissement pour se rendre compte de leur isolement, par conséquent de la précarité de leur influence s'il ne leur était pas donné de se rassembler périodiquement à l'appel de leur chef hiérarchique ou de leur association propre. Que de progrès ont pu être réalisés, dans la considération publique ou auprès des autorités, par la cohésion des enseignants sur le plan du district ou du canton au niveau de la solidarité autant que dans le domaine du perfectionnement professionnel ! Nombreuses sont les conquêtes obtenues par le corps enseignant parce qu'il a su vaincre sa tendance à l'individualisme. Et qu'il a témoigné sa crédibilité, depuis au moins un quart de siècle, à l'appel de ses courageux rassembleurs, dont l'habileté et l'influence avaient su capter la confiance des autorités. L'union n'a-t-elle pas toujours... ?

Avec d'autres associations ou organisations d'enseignants

1. La SPF, est-il besoin de le souligner, entretient d'étroites relations avec le groupement des maîtresses enfantines puisque celles-ci, à égalité de droit, font solidaire-

ment partie de la SPF. A signaler qu'en 1975, l'Assemblée des délégués avait consenti en leur faveur une réduction de cotisation pour tenir équitablement compte de deux facteurs :

a) le traitement moins favorable des M.E. ;

b) afin de favoriser de la part de leur groupement des adhésions plus nombreuses. Cette faveur s'est révélée payante. Aussi a-t-elle été renouvelée lors de la récente AD de la SPF qui a siégé à Fribourg le 14 novembre dernier.

2. Il va de soi que tous les membres de la SPF font partie de l'Association cantonale du corps enseignant fondée il y a plus de 40 ans.

On ne le comprendrait pas autrement. Les « espérétistes » ne sauraient vivre en dehors de l'organisation d'ensemble du corps enseignant primaire qui préside aux destinées matérielles de ses membres. Sans se désintéresser pour autant des problèmes d'ordre pédagogique. L'interpénétration est au contraire si patente qu'en de nombreux cas, on rencontre dans les comités les mêmes têtes, les mêmes dévouements. Les membres de la SPF vouent un intérêt tout particulier au périodique de l'Association cantonale Le Faisceau qui les renseigne fort utilement sur l'activité du comité central. Les membres de la SPF sont les fidèles lecteurs de ce périodique comme peut-être aussi de l'« Educateur ».

3. En ce qui concerne, sur un plan plus général, les institutions relatives à l'enseignement, la Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique (SFPP) mé-

rite une mention spéciale. Fondée en 1967 à la suite du cours central organisé à Fribourg par la SSTMRS dont elle est l'émanation, cette institution fribourgeoise, présidée par M. J.-M. Barras professeur à EN, entretient des relations régulières avec la SPF au niveau de la consultation en vue de l'organisation des cours cantonaux annuels. La SPF est chaque année appelée à énoncer ses suggestions en cette matière. Il est souhaitable que cette collaboration s'intensifie au cours des années dans une perspective éventuelle à définir.

Avec des associations de fonctionnaires

Sur le plan cantonal uniquement, les membres de la SPF font indirectement partie de la Fédération des associations du personnel de l'Etat. Celle-ci étant l'interlocuteur habilité à traiter directement avec les représentants de l'Etat des problèmes qui se rapportent soit au salaire, soit aux lois et règlements intéressant l'ensemble du personnel. C'est le cas actuellement des tractations en cours concernant le règlement afférent à la loi sur le statut du personnel promulguée en 1975.

Avec d'autres associations ou organisations

Dans le sens étroit de ce sujet, il faudrait répondre par : néant. Il en irait bien autrement si l'on faisait état du rôle important joué, comme dans les autres cantons, par les enseignants primaires, au sein de toutes les sections régionales dans les domaines les plus divers d'ordre culturel, politique, sportif, etc.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Relations de la SPVal avec d'autres associations

Avec d'autres associations d'enseignants

Il n'est pas dans le rôle de cet article de décrire les liens qui unissent la SPVal à la SPR. Je me bornerai donc à commenter les diverses relations qui existent entre les diverses associations cantonales.

1. FVAP : notre comité est représenté par 3 membres à la Fédération valaisanne d'associations pédagogiques. Par l'entremise de cette fédération, nous possédons des renseignements sur le travail de différentes associations d'enseignants telles que :

AVPES 1 : Association valaisanne du personnel secondaire du 1^{er} degré ;

AVPES 2 : Association valaisanne du personnel secondaire du 2^e degré ;

AECOB : Association des enseignants du CO, division B ;

AVMEP : Association valaisanne des maîtres d'éducation physique ;

AMES : Association des maîtres de l'enseignement spécialisé.

Pour l'instant, en dehors des réunions FVAP, les contacts avec ces groupements se font assez rarement, mais je pense qu'ils prendront plus d'ampleur lorsqu'il s'agira de mettre en place les nouveaux programmes du Cycle d'orientation. D'autre part, l'étude sur la formation des maîtres de demain a fait l'objet d'une réunion où M. Charles Borel, président de l'AVPES 2, était invité à notre comité.

2. AEPSVR : les liens entre l'Association d'éducation physique scolaire du Valais romand et la SPVal sont assez fréquents. Un membre de notre comité assure les relations entre les deux associations. Dernièrement, nous avons débattu en commun tous les articles d'un règlement de gymnastique que nous a soumis le DIP.

Avec des associations de fonctionnaires

1. FMEF : la Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires de l'Etat du Valais a heureusement défendu nos intérêts dans les entretiens qui ont abouti à deux réalisations importantes : — amélioration des prestations en cas

d'accouchement (le traitement est versé durant 9 semaines en cas d'accouchement) ;

— nouveau mode d'indexation des traitements (ceux-ci sont indexés 2 fois par année). Ainsi le renchérissement si discuté est maintenu.

Pour l'exercice en cours, les projets de la FMEF sont les suivants : sécurité de l'emploi, réadaptation à la moyenne suisse, analyse générale des fonctions (cf. « Educateur » N° 36).

2. CR : le personnel enseignant possède une caisse de retraite indépendante. Com-

me les problèmes relatifs à la retraite sont nombreux et importants, un comité spécial, groupant autant instituteurs, professeurs que retraités, a été mis sur pied.

Avec d'autres organisations

Ce n'est pas à proprement parler une association, mais l'ODIS (Office de documentation et d'informations scolaires) a acquis une si grande importance que je ne peux le laisser dans l'oubli. Matériel divers, documents pratiques ou théoriques, renseignements à tous niveaux : tout s'y trouve. Le directeur de cet office, qui cumule aussi la charge de rédacteur en chef de l'« Ecole valaisanne » — j'ai nommé M. Jean-Pierre Rausis — est souvent invité à nos réunions de comité ; sa compétence et son dynamisme ne peuvent passer sous silence.

P.-M. G.

Divers

Service de placements SPR

Angleterre. — Echanges demandés, l'un en décembre (1 mois) et l'autre en juillet 1977.

Allemagne. — Jeunes filles au pair demandées, Munich, Frankfurt et Hannover.

Famille de médecin, Forêt-Noire, Allemagne, cherche échange, quelques semaines en juillet 1977, pour sa fille de 14 ans. Offre accueil familial et possibilité de faire de l'équitation.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Publications UNICEF

L'ÉTOILE DES ENFANTS

Un livre pour préparer Noël de Max Bolliger et Fred Bauer avec une étoile-calendrier à bricoler. Adaptation française : Bernard Clavel. Prix : Fr. 13.80.

Ce livre est destiné aux enfants de 6 à 10 ans. Son histoire, qui conduit le lecteur en compagnie de Christophe à travers le monde, est extraordinaire. Elle pose des questions sérieuses et donne ainsi à l'attente de Noël sa véritable dimension. Le travail de bricolage permet au lecteur d'enrichir ses connaissances et laisse entrevoir une solution aux problèmes soulevés.

Ce livre se compose d'un texte, de 10 illustrations et d'un poster avec une étoile. Chaque illustration du texte est accompagnée d'une feuille avec trois dessins qui peuvent être découpés, jour après jour, du 1^{er} au 24 décembre et collés sur l'étoile du poster. Pour la veille de Noël l'étoile sera prête. Le livre illustré trouvera une place de choix dans la bibliothèque de la chambre d'enfants.

LE NOUVEAU JEU DE BRICOLAGE

EDUCOLL est un jeu de construction divertissant et instructif. Chaque série contient quatre feuilles à découper, avec lesquelles des demeures traditionnelles peuvent être construites en fidèles modèles réduits. Des instructions précises pour la coupe et le collage facilitent le travail. Le bricoleur apprend à connaître les parties de la demeure par les plans ; des photos et textes lui expliquent le sens et les raisons du type de construction et du choix des matériaux de construction.

EDUCOLL 1 et 2 sont dédiés à la région de l'Ouest africain. Rédaction scientifique : Dr h. c. R. Gardi.

EDUCOLL est livrable en chemise-cadeau contenant : 1 enveloppe en couleurs avec photos et explications ; 4 feuilles à découper ; 1 feuille d'instruction ; 1 carton pouvant servir de sous-main pour le travail.

Tous les textes en quatre langues : allemand, français, italien, romanche.

Prix : Fr. 13.80 la série (d'autres séries sont en préparation).

Il n'est jamais trop tard pour bien lire

NOTRE CHOIX «choc»



Actualité

Procès des Soucoupes volantes Claude MacDuff	Fr. 24.20
Le Nouveau Défi des O.V.N.I. Christian Bourret	Fr. 22.10
Le Mystère des O.V.N.I. Jack Perrin	
Une étude sérieuse par un auteur genevois	Fr. 25.60
La Solution au mystère du triangle des Bermudes Kuschke	Fr. 22.10
7 Ans à Cuba Goldendorf	Fr. 27.30
90 Minutes à Entebbe	Fr. 25.60
Tonnerre israélien sur l'Ouganda, William Stevenson	
Carlos, terroriste international Eli London et Denis Eisenberg	Fr. 25.60
Kissinger, diplomate de l'impossible M. Ferro	Fr. 23.40
Les Russes , H. Smith	Fr. 29.50
10 Ans avec Louis Juvet Leo Lapara	Fr. 21.50

L'Egypte

NEFERTITI Philipp Vandenberg	
La première biographie archéologique	Fr. 29.50
La Malédiction des Pharaons Philipp Vandenberg	Fr. 21.50
TOUTANKHAMON C. Desroches et Noblecourt	Fr. 44.30

Des romans

La Fraïse Noire Corina Bille	Fr. 20.40
Les Cosmopolites , un roman de Jean Blot dont l'action se passe en partie à Genève - finaliste au Goncourt	Fr. 25.60
Génie la Folle Inès Cagnati, le récit d'une enfance à la campagne - finaliste au Goncourt	Fr. 18.70
Mémoires du Roi David Coccioli	Fr. 31.60
Comme s'il les avait écrits lui-même	Fr. 31.60
Une femme à sa fenêtre Drieu la Rochelle	
A découvrir par la jeune génération	Fr. 21.10
Les Anges, agents secrets de Dieu raconté par le célèbre évangéliste Billy Graham	Fr. 15.70
L'Amour les yeux fermés Michel Henry	
Prix Renaudot 1976	Fr. 22.—
Le Miroir des Limbes André Malraux	
Les derniers textes de Malraux	Fr. 52.—
Le Corps de mon Ennemi Félicien Marceau	
Si vous avez aimé le film, une lecture qui vous séduira...	Fr. 20.80
Les Régions Céréalières Lovey	Fr. 29.50
La Mort du Condor un roman de Ponchardier à partir de faits réels : La Bolivie, l'affaire Debray, le CHE	Fr. 23.90
Il serait une fois Didier Martin, finaliste au Goncourt. Un conte des Mille et Une Nuits	Fr. 21.50
Le Papirovre Grandmaison	
Une histoire bien ressemblante à l'affaire Hersant	Fr. 19.90
Le Temps Usé Françoise Xénakis	
Le bilan d'une femme à mi-parcours de sa vie	Fr. 20.40

SPORTS - NATURE - LOISIRS - SPORTS - NATURE - LOISIRS -

Collection « Les 100 plus belles courses » :	
Le Massif du Mont-Blanc Gaston Rébuffat	Fr. 42.—
Le Massif des Ecrins Gaston Rébuffat	Fr. 45.40
Les Horizons Gagnés Gaston Rébuffat	Fr. 59.80
Animaux de la Montagne René-Pierre Bille	Fr. 71.80
Le Ski Jean-Claude Killy et Honoré Bonnet	Fr. 48.80
Le Livre des Records 1977 Inédit !	Fr. 30.10
Vaincre à Daytona Jérôme Camilly	Fr. 23.90
Encyclopédie des Avions	Fr. 57.10
La Perse, Pont de Turquoise	env. Fr. 150.—
Les Echecs : Apprenez à jouer	Fr. 19.30
Je joue aux échecs	Fr. 21.70
L'entraînement aux échecs	Fr. 37.70

La Voile en Solitaire Gliksman	Fr. 33.30
Les Grands Voiliers Ecoles Drummond	Fr. 75.—
L'Art de Naviguer de la Préhistoire à nos jours	Fr. 68.90
500 Ans de Tennis Gianni Clerici	Fr. 114.50
Sports Olympiques	Fr. 92.—
Ce qui dit la Nature :	
Dans le Bois	Fr. 30.90
Dans le Pré	Fr. 30.10
Sur les Rivages	Fr. 31.10
Le Guide du Promeneur dans la Nature	Fr. 34.40
Comment reconnaître 30 champignons comestibles	Fr. 15.70
Le Catalogue des Objets Introuvables tome I	Fr. 13.30
J. Carelman	tome II Fr. 18.10

Venez nous trouver à notre librairie, rue Jean-Jacques Mercier 7 à Lausanne (à côté de la station « centre ville » du métro)

Une formule nouvelle, commandez vos cadeaux par correspondance :

Titres demandés :

Nom :

Prénom :

Localité :

Rue :

didax

Av. J.-J. Mercier 7
1003 Lausanne
tél. (021) 23 48 15

Pour notre maison d'enfants,
nous cherchons

une éducatrice

appelée à travailler dans un groupe de garçons et filles d'âge scolaire, en collaboration avec une équipe éducative élargie.

Nous offrons un cadre de travail intéressant et les avantages d'une fondation de droit public. Une formation pédagogique ou sociale est indispensable. Date d'entrée en fonction à convenir.

Les offres avec curriculum et copies de certificats sont à adresser au **Directeur du foyer de Gilly, Fondation officielle de la jeunesse, 40, chemin de Gilly, 1212 Grand-Lancy (GE).**

Centre logopédique et pédagogique
du Nord vaudois cherche une

enseignante

pour sa classe enfantine.

Entrée en fonction : janvier 1977 (éventuellement août 1977). Travail en équipes.

Titre de base requis : diplôme d'éducatrice maternelle spécialisée EESP ou brevet officiel de maîtresse enfantine.

Possibilité de formation en emploi pour l'obtention du brevet d'enseignante spécialisée.

Faire offre manuscrite avec curriculum vitae, copie de diplômes et références à la Direction du Centre logopédique, rue des Moulins 99, 1400 Yverdon (en précisant la date possible de l'entrée en fonction).

Collège d'enfants de 2 à 12 ans
(internat-externat) cherche

Directrice pédagogique

Adresser offre avec curriculum vitae à la **Direction, Institution de Son Altesse Royale Lalla Amina, Boulevard Panoramique 474, CASABLANCA, Maroc.**

Pour les bricoleurs :

Moitiés de pinces à linge

en bois lisse ainsi que des pinceaux appropriés

Fournis par : **Surental A.G., 6234 Triengen**
Tél. (045) 74 12 24

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 39.—
femmes, dès Fr. 41.—

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement en cas d'hospitalisation en privé ;

Cat. HP : indemnité journalière en cas d'hospitalisation en privé, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51